



Région  
Centre-Val de Loire

Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.centre-valde Loire.fr](http://www.centre-valde Loire.fr)

## Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 23.09.12.30

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt**

**CAP FILIERES**

**Approbation du cadre d'intervention du CAP Filière Bovins lait 4<sup>ème</sup> génération 2023-2027**

**Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **13 octobre 2023** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 22.04.14.A des 9 et 10 novembre 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

Vu l'avis favorable émis par la commission « Territoires, Agriculture, Alimentation » lors de sa réunion du 12 octobre 2023 ;

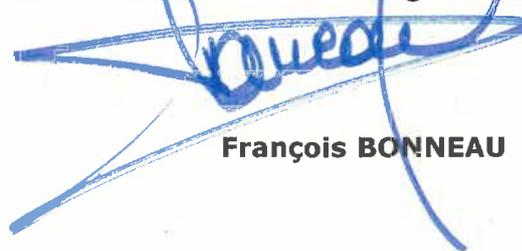
Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP Filières ;

Considérant l'intérêt de ces projets, de leur cohérence avec la politique régionale dans ce domaine.

## DECIDE

- D'adopter le règlement du CAP Filière Bovins lait 4<sup>ème</sup> génération constitué d'un programme de fiche actions (Annexe A), d'un budget prévisionnel pour 4 années (Annexe B : enveloppe prévisionnelle de 2 846 391 € dont 490 366 € de crédits de fonctionnement et 2 356 025 € de crédits d'investissement), de la grille d'analyse du projet de CAP Filière Bovins Lait 4<sup>ème</sup> génération au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique » (Annexe C) annexés à la convention de mise en place de ce CAP (Annexe 1),
- D'approuver la convention de mise en place du CAP Filière Bovins lait 4<sup>ème</sup> génération (annexe 1),
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention cadre jointe en annexe et l'ensemble des actes afférents.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNÉ LE : 13 octobre 2023**

**PUBLIÉ LE : 20 octobre 2023**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



## CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE BOVINS LAIT 4EME GENERATION 2023-2027

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 13 octobre 2023 (CPR n°23.09.12.30), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Philippe NOYAU

et

**Le CRIEL Centre Bovin Lait (Centre Régional Interprofessionnel Economie Laitière)**, Siret n°42389960800016, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Bruneau VERKEST,

**d'autre part,**

**VU** le plan stratégique national (PSN) validé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

**VU** la Communication de la Commission Européenne du 14 décembre 2022 relative aux Lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales à compter de 2023

**VU** le régime notifié SA 102484, modifié par la SA 103992, relatifs aux « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » prolongé jusqu'au 30 juin 2023.

**VU** le régime cadre notifié SA 109080, relatif aux « Aides aux actions de promotion des produits agricoles » pour la période 2023-2029.

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 109081, relatif aux « Aides aux services de conseil dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 108732, relatif aux « Aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole » pour la période 2023-2029.

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 108940, relatif aux « Aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information » pour la période 2023-2029.

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

**VU** la délibération DAP n° 22.04.14.A des 9 et 10 novembre 2022 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente

**VU** la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

**VU** la délibération DAP n°22.04.08 des 9 et 10 novembre 2022 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP BOVINS LAIT 4<sup>ème</sup> génération  
» co-construit avec la Chambre régionale d'agriculture et le CRIEL Bovins lait.

### **ARTICLE 2 – Rappel des enjeux et axes stratégiques de la filière**

Pour pérenniser sa production laitière sur le territoire, la filière bovins lait s'est fixée comme objectif de doubler le nombre d'installations en élevage laitier d'ici 2027, engager 20% des éleveurs dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et atteindre 100% d'éleveurs ayant réalisés un diagnostic bien-être animal Boviwell d'ici 2025

Les **enjeux** identifiés pour la filière bovins lait régionale dans les années à venir sont :

#### **Le renouvellement des générations :**

- Attirer des porteurs de projet venant d'autres régions ;
- Renforcer l'implication et la synergie entre les opérateurs de la filière ;
- Contribuer à des exploitations transmissibles.

#### **La qualité de vie, l'organisation du travail et les ressources humaines :**

- Accompagner les exploitants dans la gestion de Ressources Humaines ;
- Renforcer le « vivier » de personnes à disposition pour travailler en élevage.

#### **La résilience économique, environnementale et alimentaire des exploitations :**

- Améliorer le pilotage économique et stratégique des exploitations ;
- Intégrer la composante « climat » dans la stratégie des exploitations d'élevage ;
- Favoriser l'autonomie alimentaire des exploitations.

### **ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

Le programme décliné en 3 défis est présenté en annexe A

Défi A : développer l'attractivité de la filière laitière régionale et des métiers du lait

Défi B : Maintenir le potentiel de production régional en favorisant le maintien, la transmission et l'installation des ateliers laitiers

Défi C : Accompagner les exploitations dans leurs transitions

#### **ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 846 391 € au titre de la politique agricole régionale** et 2 319 600 € au titre du FEADER sous réserve du vote des crédits pour la réalisation du programme du CAP BOVINS LAIT 4EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

#### **ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP BOVINS LAIT 4EME GENERATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale.

##### Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

#### **ARTICLE 6 - Durée du CAP BOVINS LAITE 4EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

#### **ARTICLE 7 - Suivi du CAP BOVINS LAIT 4EME GENERATION – Avenant**

##### 1. Compte rendu annuel

La Chambre régionale d'agriculture et le CRIEL Bovins lait adressent un rapport annuel d'activités à la Région.

##### 2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, la Chambre régionale d'agriculture et le CRIEL Bovins lait adressent un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

##### 3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP BOVINS LAIT 4EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

#### **ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

La Chambre régionale d'agriculture et le CRIEL Bovins lait s'engagent à mettre en place et à animer le CAP BOVINS LAIT 4EME GENERATION.

#### **ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

la Chambre régionale d'agriculture et le CRIEL Bovins lait s'engagent également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP BOVINS LAIT DE 4EME GENERATION qu'ils éditeront ou feront éditer durant la période couverte par le contrat.

**ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,  
à Orléans, le 13 octobre 2023

Pour le Président du Conseil Régional  
Et par délégation  
La Vice-Présidente

Le Président de la Chambre  
régionale d'agriculture

Temanuata GIRARD

Philippe NOYAU

Le Président du CRIEL BOVINS LAIT

Bruneau VERKEST

CAP Filière BOVINS LAIT  
4<sup>ème</sup> Génération  
2023 - 2027

**PROGRAMME D'ACTION CAP BOVINS LAIT 4G**



Franceterrede**LAIT**

LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE



## FILIERE LAITIERE – CENTRE VAL DE LOIRE

CAP Filière 4G

Fiches actions 2023 - 2027



<b>DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT</b>	<b>10</b>
<u>CHANTIER : FAIRE CONNAITRE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE COMME UNE TERRE DE LAIT ET VALORISER L'ENSEMBLE DES METIERS DE LA FILIERE</u>	11
<u>ACTION A1 : Faire connaître la région Centre-Val de Loire comme une Terre de Lait</u>	11
<u>ACTION A2 : Faire découvrir les métiers du lait</u>	13
<u>CHANTIER : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ELEVEURS ET DES SALARIES</u>	15
<u>ACTION A3 : Identifier et communiquer sur les facteurs d'attractivité</u>	15
<u>ACTION A4 : Remettre l'humain au cœur du métier d'éleveur</u>	16
<u>ACTION A5 : Favoriser l'ergonomie et la sécurité au travail</u>	18
<u>CHANTIER : FACILITER L'ACCUEIL DES JEUNES, DES ADULTES EN RECONVERSION ET DES SALARIES SUR LES EXPLOITATIONS LAITIERES</u>	19
<u>ACTION A6 : Mettre en place un réseau de maîtres de stage et employeurs à l'échelle régionale</u>	19
<u>CHANTIER : FACILITER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AU SEIN DE LA FILIERE</u>	21
<u>ACTION A7 : Communication du projet de filière</u>	21
<b>DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN, LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION DES ATELIERS LAITIERS</b>	<b>23</b>
<u>CHANTIER : RENFORCER L'IMPLICATION ET LA SYNERGIE ENTRE LES OPERATEURS DE LA FILIERE AUTOUR DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION DE L'ATELIER LAITIER</u>	24
<u>ACTION B1 : Maintien du potentiel de production par le renouvellement des actifs laitiers</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>ACTION B2 : Améliorer la transmissibilité des ateliers laitiers du territoire</u>	30
<u>CHANTIER : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX INSTALLES</u>	32
<u>ACTION B3 : Structurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet nouveaux arrivants</u>	32
<u>ACTION B4 : Activer les facteurs de réussite pour les nouveaux installés</u>	33
<b>DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIERES DANS LES TRANSITIONS</b>	<b>34</b>
<u>CHANTIER : METTRE EN PLACE UN CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE</u>	35
<u>ACTION C1 : Préparer un cadre adapté à l'évaluation de l'évolution des exploitations</u>	35
<u>ACTION C2 : Déployer une stratégie de transition</u>	37
<u>CHANTIER : FAIRE EVOLUER LES SYSTEMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITERES DE DURABILITE</u>	39
<u>ACTION C3 : Permettre aux exploitants de s'approprier le calcul des coûts de production</u>	39
<u>ACTION C4 : Développer la décarbonation des exploitations laitières</u>	40
<u>ACTION C5 : Favoriser l'autonomie alimentaire</u>	41
<u>ACTION C6 : Favoriser la biodiversité génétique et la gestion du troupeau</u>	43
<u>ACTION C7 : Favoriser la prise en compte globale de la santé du troupeau</u>	44
<u>ACTION C8 : Mettre en place et piloter les actions sanitaires garantes de la sécurité des populations et des élevages</u>	45
<u>ACTION C9 : Accompagner le déploiement d'actions en faveur du bien-être animal et des éleveurs sur l'exploitation</u>	49
<u>ACTION C10 : Mettre en place des outils de production adaptés : Modernisation et Gestion des risques</u>	Erreur ! Signet non défini.

## DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

### Description du contexte

Le manque d'attractivité des filières agricoles et plus spécifiquement de la filière laitière est à la base des difficultés pour attirer des candidats, et des jeunes en particulier. Avec une pyramide des âges très défavorable (55% des éleveurs ont plus de 55 ans) et un taux de renouvellement le plus bas de France (1,8% contre 2,1% au national), la région Centre-Val de Loire se trouve dans l'urgence. Urgence pour attirer des éleveurs et/ou salariés, urgence pour maintenir les volumes de collecte, urgence encore pour la vie des territoires ruraux et le maintien des paysages. Ce constat s'explique en partie par un manque de notoriété de la région Centre-Val de Loire comme une « Terre de Lait », malgré des exploitations laitières performantes techniquement et des acteurs économiques présents et dynamiques.

Quatre chantiers sont envisagés :

- Faire connaître la région Centre-Val de Loire comme une « Terre de Lait » et valoriser l'ensemble des métiers de la filière
  - ACTION A1 : Faire connaître la région Centre-Val de Loire comme une Terre de Lait et valoriser l'ensemble des métiers de la filière
  - ACTION A2 : Faire découvrir les métiers du lait
- Améliorer les conditions de travail des éleveurs et salariés
  - ACTION A3 : Identifier et communiquer sur les facteurs d'attractivité
  - ACTION A4 : Remettre l'humain au cœur du métier d'éleveur
  - ACTION A5 : Favoriser l'ergonomie et la sécurité au travail
- Faciliter l'accueil des jeunes, des adultes en reconversion et des salariés sur les exploitations laitières
  - ACTION A6 : Mettre en place un réseau de maîtres de stage et employeur à l'échelle régionale
- Faciliter la diffusion de l'information au sein de la filière
  - ACTION A7 : Communication sur le projet de filière

**CHANTIER : FAIRE CONNAITRE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE COMME UNE TERRE DE LAIT ET VALORISER L'ENSEMBLE DES METIERS DE LA FILIERE**

<b>ACTION A1 : Faire connaître la région Centre-Val de Loire comme une Terre de Lait</b>	
<b>Contexte</b>	Communiquer, faire connaître la région Centre-Val de Loire comme une région d'élevage au grand public mais également aux futurs porteurs de projet c'est tout l'enjeu de la communication construite dans le cadre du CAP Filière 3G : animation sur les réseaux sociaux, communication auprès d'un public scolaire (primaire), participation à des salons professionnels. Notre ambition : Parler au grand public pour faire évoluer l'image de la filière laitière régionale. Ce travail a permis d'amorcer et de créer une communauté.
<b>Objectifs</b>	Capitaliser sur l'existant et renforcer notre présence sur les réseaux sociaux à destination spécifiquement des porteurs de projet via la mise en place d'une stratégie de communication efficace ciblant les porteurs de projets/salariés. Il s'agit ici de créer une identité pour améliorer notre communication et rendre visible et attractive la région Centre-val de Loire comme une « Terre de Lait » : Argumentaire, Organisation d'évènements, retours d'expérience d'installations - transmissions réussies, accueil des nouveaux arrivants.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION A1.1 : Identifier et communiquer sur les facteurs d'attractivité de la région Centre-Val de Loire</b></p> <p>Cette action se déroule en 2 étapes :</p> <p>Etape 1 : Construire une véritable stratégie de communication En s'appuyant sur l'existant, travailler à la construction d'une identité régionale (un slogan, un nom, un #), identifier les relais de communication les plus intéressants (réseaux sociaux, salons, achat d'encart presse, ...). La filière s'appuiera sur des professionnels de la communication afin d'établir son plan d'action.</p> <p>Etape 2 : Travailler sur le contenu Construire une plaquette promotionnelle de la filière régionale en travaillant des données technico-économiques/repères à l'installation / présenter les offres de service du territoire / valoriser des expériences d'installation-transmission réussies / mettre en avant les entreprises collectant sur la région.</p>
	<p><b>ACTION A1.2 : Participer à des salons professionnels</b></p> <p>Il s'agit ici de mettre en avant la filière régionale sur des salons professionnels pour attirer des porteurs de projet. 2 objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans l'immédiat et pour aller à la recherche de porteurs de projets en région et hors région : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Participer à 1 salon régional/an (Ferme Expo Tours) avec comme objectif une présentation de la filière régionale au grand public et aux scolaires</li> <li>o Participer à 1 salon hors région/an (type Terre en fêtes en Mayenne ou dans le Nord) pour aller à la recherche de porteurs de projets/salariés</li> </ul> </li> <li>2. Pour aller à la recherche de porteurs de projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur les possibilités de participation de la filière régionale à des salons nationaux (type SPACE) et/ou étrangers (type « le salon de l'émigration an Pays-Bas ») – 2 salons sur la durée du CAP Filière</li> </ul> </li> </ol> <p>Afin d'être efficace sur les salons, les documents construits à l'action A1.1 seront utilisés et un livret des offres d'exploitations à reprendre sera constitué. Pour pouvoir répondre de façon précise aux porteurs de projet, sur les salons hors région, un conseiller I/T sera associé ainsi que <b>le référent régional</b>.</p>
	<p><b>ACTION A1.3 : Agir localement pour promouvoir les fermes de la région</b></p> <p>Cette action peut prendre différentes formes avec notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organisation de rallyes des fermes à reprendre : 1/an sur la durée du CAP Filière avec une rotation dans les différents départements (fonction de l'offre disponible). Ces rallyes sont systématiquement organisés en local, en collaboration étroite avec les collectivités de la zone afin de mettre en avant non seulement l'offre disponible mais également le territoire dans lequel s'insère l'exploitation.</li> </ol>

DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

	<p>⇒ Pour conserver une cohérence régionale à cette action, l'organisation de ces manifestations sera portée par <b>le référent régional</b>. Objectif : Capitaliser sur l'expérience d'une personne et avoir un effet d'entraînement plus important.</p> <p>2. Réalisation de vidéos mettant en avant les fermes à reprendre de la région</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	A1.1 : CRIEL A1.2 : CRIEL A1.3 : CRA CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	A1.1 : Evolution du taux d'engagement sur les réseaux sociaux / Evolution du nombre d'abonnés Taux engagement > 8% sur les réseaux sociaux A1.2 : Taux de retour sur les contacts pris dans les salons professionnels A1.3 : Evolution du nombre de vue des vidéos réalisées
<b>Indicateurs de suivi</b>	A1.2 : Nombre de salons réalisés / Nb de contacts pris A1.3 : Nombre de rallyes organisés / Nb de portes ouvertes / Nb de vidéos
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A1.1 : Elaboration de la stratégie sur les 6 premiers mois puis travail de communication à réaliser sur la durée du CAP Filière A1.2 : Participation à des salons régionaux sur les 2 premières années puis participation à des salons nationaux A1.3 : Sur la durée du CAP Filière, 1 rallye/an et 8 vidéos/an
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	A1.1 : CRIEL A1.2 : CRIEL A1.3 : CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CAs
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 135 600 €</b></p> <p><b>A1.1 : 52 000 €</b> Elaboration d'une stratégie de communication (frais prestation) : 10 000 € Animation des différents réseaux sociaux, réalisation de reportages vidéo, développement de la journée mondiale du lait : CRIEL : 20 jours/an * 450 €/j = 9 000 €/an <i>Pour mémoire : CRA CVL : 10 jours/an</i> Communication sur les actions spécifiques (achat d'espaces, sponsoring) : 1 500€/an</p> <p><b>A1.2 : 58 000 €</b> <u>Salons nationaux (2 salons sur la durée du CAP F) :</u> Forfait - 10 000 €/salon : coût stand, animation de l'espace (intervenant prestation) et achat de matériel 6 jours de préparation/salon : 3j CRIEL*450 € + 3j Conseiller I/T * 550 € = 4 500€ <i>Pour mémoire appui du référent régional</i></p> <p><u>Salons régionaux et hors région :</u> Forfait - 3000 € / salon : coût stand, animation de l'espace (intervenant prestation) et achat de matériel 6 jours de préparation/salon : 3j CRIEL*400 € + 3j Conseiller I/T * 550 € = 4 500€ <i>Pour mémoire appui du référent régional</i></p> <p><b>A1.3 : 25 600 €</b> Organisation d'1 rallye/an Montage de la vidéo via un prestataire : 8 vidéos/an*800 € <i>Pour mémoire appui du référent régional</i></p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 67 800 €</b> A1.1 : 50% - 26 000 € A1.2 : 50% - 29 000 € A1.3 : 50% - 12 800 €
<b>Participation autres financeurs</b>	A1.1 : CRA CVL A1.2 : CRA CVL A1.3 : CRIEL

**CHANTIER : FAIRE CONNAITRE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE COMME UNE TERRE DE LAIT ET VALORISER L'ENSEMBLE DES METIERS DE LA FILIERE**

<b>ACTION A2 : Faire découvrir les métiers du lait</b>	
<b>Contexte</b>	Un sondage IFOP-CNIEL portant sur 1 601 jeunes âgés de 15 à 25 ans et réalisé en juillet 2019, révèle que les métiers de l'élevage et de l'industrie laitière sont rejetés par les jeunes (85% n'étant pas intéressés par le secteur) mais bénéficient d'une image positive pour 65% d'entre eux. Ils en apprécient notamment « <b>la transmission d'un savoir-faire</b> » (81 %), « <b>l'indépendance</b> » (73 %) et « <b>l'utilité sociale</b> » (71 %) d'un métier qui fait sens. Au-delà de la filière, il s'agit également de mettre en lumière tous les métiers jouant un rôle de soutien auprès de l'amont de la filière (vétérinaires, conseillers techniques et/ou sanitaire, ...)
<b>Objectifs</b>	Informier sur la réalité des métiers de la filière laitière
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION A2.1 : Renforcer le lien avec les organismes d'enseignement</b></p> <p>Le lien avec les établissements scolaires est essentiel pour faire découvrir les métiers de la filière aux plus jeunes, qu'ils soient en filière générale ou en filière agricole.</p> <p>Pour cela, l'action se divise de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Former un réseau d'éleveurs ambassadeurs (2/dpt à minima) afin qu'ils puissent facilement intervenir dans les classes pour présenter leur métier. Une fois ce réseau constitué, les interventions en milieu scolaire seront facilitées. En amont, il s'agira de faire du lien avec les organismes intervenants déjà auprès des élèves (JA, ANEFA) pour travailler le contenu de ces formations et développer une liste de contacts commune.</li> <li>2. Interventions dans le milieu scolaire agricole : Faire du lien avec les 2 lycées agricoles de la région ayant un atelier laitier en proposant des journées dédiées à l'élevage laitier (visite entreprise/exploitations/découverte de la filière) et/ou journée « apprenants » pour faire découvrir les différentes facettes du métier d'éleveur/salarié. Participer à des portes ouvertes. Objectif à minima 2 journées apprenants sur la durée du CAP Filière + à minima 2 interventions/an en établissement scolaire.</li> <li>3. Interventions dans le milieu scolaire non agricole : Il s'agit ici d'intervenir auprès des collégiens (4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>). Pour cela, la filière s'appuiera sur des professionnels, spécialistes de l'information sur les métiers (type startup « Myfuture ») proposant des formats d'intervention en classe soit à distance, soit en présentiel et la co-construction d'outils pédagogiques.</li> </ol> <p><b>ACTION A2.2 : Formation découverte au métier de salarié en élevage laitier</b></p> <p>CAP Main d'œuvre est une formation régionale, organisée par la CA37. Son objectif est de former au métier de salarié en élevage, afin de permettre aux éleveurs de la région Centre-Val de Loire de bénéficier de main-d'œuvre disponible formée tous les ans. La formation dure deux mois et comprend 35 jours de formation et 2 semaines de stage en élevage. A cela se rajoutent 2 semaines de stage facultatives, en fin de parcours. Afin de faciliter le recrutement de stagiaires à l'échelle régionale, les campagnes de recrutement sont faites sur toute la région et des « chèques déplacement » sont mis en place. Pour aller plus loin, sera étudié la possibilité de dupliquer cette formation sur un autre territoire.</p> <p><b>ACTION A2.3 : Faire découvrir la région Centre-Val de Loire auprès des élèves vétérinaires de la région</b></p> <p>Organiser, en lien avec les filières élevage de ruminants, des rencontres entre des étudiants vétérinaires et les professionnels de la région (URGTV, GDS, Eleveurs, Interprofessions ...) afin de faire découvrir la région Centre-Val de Loire, ses spécificités et l'intérêt de la spécialité « rurale ».</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	A2.1 : CRIEL A2.2 : CA37 – Convention chef de file A2.3 : URGTV
<b>Indicateurs de résultats</b>	A2.1 : 2 éleveurs ambassadeurs formés/dpt A2.2 : Taux d'embauche dans la filière agricole à la suite de la formation : 40%

DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

	A2.3 : 20 classes/an sensibilisées
<b>Indicateurs de suivi</b>	A2.1 : Pourcentage d'éleveurs ambassadeurs formés par rapport à l'objectif (2/dpt) A2.2 : Nombre de stagiaires inscrits et origine géographique Nombre de candidats et d'éleveurs participants aux opérations agri-dating A2.3 : Nombre de rencontres organisées sur la durée du CAP Filière
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A2.1 : Durée du CAP Filière A2.2 : Durée du CAP Filière A2.3 : Durée du CAP Filière
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	A2.1 : CRIEL/CRA CVL A2.2 : CA37 A2.3 : URGTV
<b>Partenariat</b>	A2.1 : CRA CVL, JA, ANEFA, Laiteries A2.2 : CRA CVL, CRIEL Caprin, CRIEL Bovin-Lait, CAs, Laiteries A2.3 : CRIEL Caprin, CRIEL Bovin-Lait, INTERBEV
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 310 700 €</b></p> <p><b>A2.1 : TOTAL : 28 000 €</b> <i>Formation éleveurs : Hors CAP</i> Organisation de 2 journées apprenants sur la durée du CAP Filière : 4 000 €/journée (frais logistique, repas, intervenants) Intervention scolaire filière générale (frais de prestation) : 20 000 €</p> <p><b>A2.2 : 256 700 €</b> Coût 1 pépinière : 64 175 € Dont 31 725 € hors CAP : frais des intervenants dans la formation et frais logistiques (pris en charge par la formation professionnelle de la Région) Dont 32 450 € de coût pour la phase de préparation, recrutement, animation (pris en charge CAP Filière) selon 59 jours/pépinière x 550 € x 4 pépinières = 129 800 €</p> <p>Chaque filière investie dans l'action participe financièrement (1/2 Bovin lait, 1/2 caprins)</p> <p><b>A2.3 : TOTAL 26 000 €</b> <b>Rencontre étudiants vétérinaires / profession / filières</b> Coûts logistiques (transport et hébergement des étudiants, salles, impression, intervenants, communication, ... = 6 500 € ⇒ 4 réunions x 6 500 € = 26 000 € Chaque filière investie dans l'action participe financièrement (1/3 Bovin viande, 1/3 bovin lait, 1/3 caprins)</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 70 253 €</b></p> <p><b>A2.1 : 14 000 € (50%)</b></p> <p><b>A2.2 : 51 920 € (80%)</b> 59 jours/pépinière x 550 € x 4 pépinières = 129 800 € Participation CAP Filière bovin-lait à hauteur de 1/2 Soit : 129 800 € * 80% * 1/2 = 51 920 €</p> <p><b>A2.3 : 4 333 € (50%)</b> Chaque filière participe à hauteur de 1/3 du budget total</p>

**CHANTIER : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ELEVEURS ET DES SALARIES**

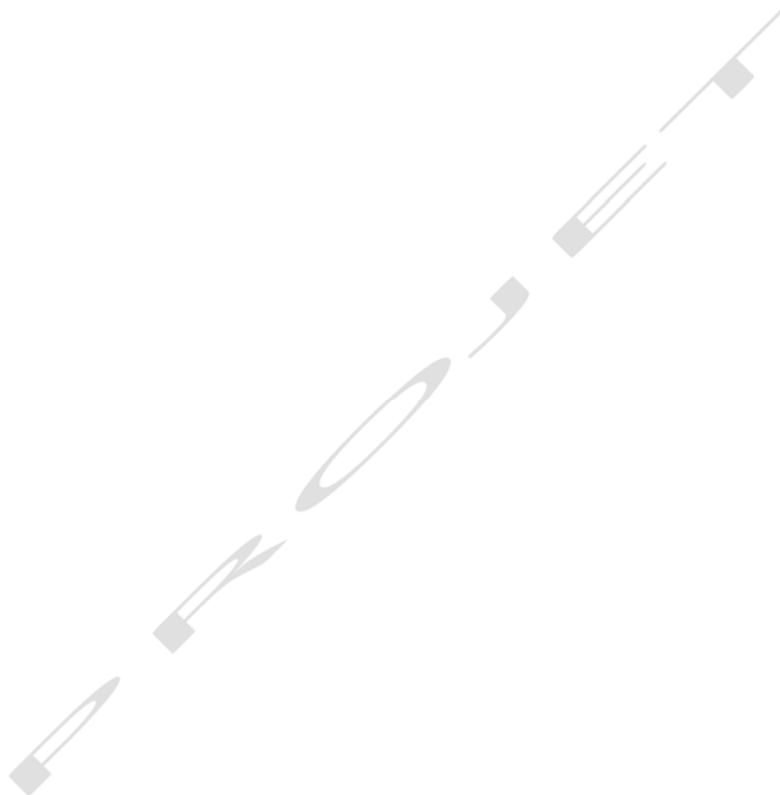
<b>ACTION A3 : Identifier et communiquer sur les facteurs d'attractivité</b>	
<b>Contexte</b>	D'ici 5 ans, 1 litre de lait sur 2 sera produit par une nouvelle génération d'éleveurs et 55% des éleveurs de la région ont plus de 50 ans. En quelques années, l'agriculture française a été profondément transformée avec une nouvelle génération d'éleveurs dont les compétences et les attentes ne sont plus les mêmes. Avec 11 laiteries collectant sur la région, et 3 dont les sièges sont en région, on dénombre 2000 salariés. A l'échelle nationale, 85% des salariés dans les entreprises laitières résident dans des communes de moins de 15 000 habitants et participent donc au maintien du tissu rural. Pourtant, certaines annonces peinent à trouver des candidats, 15% de ces annonces en CDI ne sont pas pourvues et il faut compter en moyenne 12 mois pour recruter un nouveau collaborateur (niveau national).
<b>Objectifs</b>	Réunir les acteurs de l'emploi pour leur permettre de mieux appréhender les besoins, les attentes et les difficultés de la filière en termes de recrutement.
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Former un groupe de travail régional élevage avec les partenaires de l'emploi : DREETS, DRAAF, Conseillers d'orientation, le Conseil Régional, APECITA, AREA, les laiteries, le Conseil élevage, VIVEA, OCAPAT, FNSEA, JA, AREFA, MSA, Pôle emploi...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les actions en place par chacun des acteurs</li> <li>▪ Présenter les besoins et difficultés de la filière : amont, aval</li> <li>▪ Identifier les besoins en MO sur le territoire : compétences, potentiel, localisation (bassin d'emploi)</li> <li>▪ Apporter des réponses/solutions pour valoriser le métier de salarié en élevage/agricole et les métiers de la filière laitière</li> </ul> <p>Ce groupe de travail sera commun aux filières laitières Bovins et Caprins qui ont des spécificités communes.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA CVL – CRIEL
<b>Indicateurs de résultats</b>	Constituer un groupe régional dynamique et identifier les leviers et les manques Atteindre 10% des offres non pourvues en région CVL
<b>Indicateurs de suivi</b>	Compte rendu des groupes de travail Livrables : répertoire des actions, liste des besoins identifiés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023 : création du cadre d'intervention de ce groupe, identifier les acteurs référents par structure, organiser une première rencontre
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL et CRIEL
<b>Partenariat</b>	DREETS, DRAAF, Conseillers d'orientation, le Conseil Régional, APECITA, AREA, les laiteries, le Conseil élevage, VIVEA, FNSEA, JA, AREFA, MSA...
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 1 800 €</b> Construction du groupe de travail : CRIEL 4jrs*450€ <i>Pour mémoire CRA CVL : 3jrs/an</i>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 900 € (50%)</b>

**CHANTIER : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ELEVEURS ET DES SALARIES**

<b>ACTION A4 : Remettre l'humain au cœur du métier d'éleveur</b>	
<b>Contexte</b>	Ces dernières années ont été marquées par une mutation sociale des fermes laitières avec une productivité croissante, <b>la main-d'œuvre devient un facteur limitant</b> . Le salariat s'est développé rapidement et la part des associations continue de progresser. Or, travailler en équipe et partager la conduite d'une entreprise ne s'improvisent pas. Le développement de compétences relatives à la gestion des ressources humaines dans un cadre sociétaire (Gaec) ou hiérarchique (salariat) est nécessaire.
<b>Objectifs</b>	Développer les réseaux et les compétences des acteurs de la filière laitière afin de mettre en avant le facteur « humain » comme levier de réussite. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser/informer/former les conseillers (technique, d'entreprise), les prescripteurs (agents de relation lait, technico-commerciaux, banquiers...), afin qu'ils intègrent les questions de RH dans leurs pratiques du conseil</li> <li>- Produire des ressources à partager entre les différents acteurs et les éleveurs (fiches techniques, vidéos témoignage, contacts, ...)</li> <li>- Former/Accompagner les éleveurs (150 suivis)</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION A4.1 : Informer/Sensibiliser les acteurs de la filière sur la thématique RH</b>  Pour lever les craintes et les aprioris et permettre aux conseillers techniques (CAs, laiterie, centre de gestion, ...) de s'approprier la démarche en situation de conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Construction d'une journée de travail à destination des conseillers autour de la thématique : "Comment intégrer la dimension RH/Travail dans mon conseil ?"</li> <li>o Intervention et préparation avec les spécialistes des ressources humaines</li> <li>o Intervention d'autres professionnels « santé au travail » (prévention des risques MSA : RPS, TMS, ...)</li> <li>o Partage des expériences et des situations débloquées</li> </ul> <p><b>ACTION A4.2 : Construire un outil d'aide au conseil sur la thématique RH</b>  Construire une « Mallette RH – Bovin-Lait » à remettre aux conseillers et prescripteurs à la suite de la journée de sensibilisation. Celle-ci contiendra à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Trombinoscope adapté à chaque département</li> <li>o Fiches pratiques</li> <li>o Liste des outils déjà disponibles</li> <li>o Une fiche de suivi à utiliser pour les retours d'expériences</li> </ul> <p><b>ACTION A4.3 : Appuis techniques RH et organisation du travail</b>  Accompagner les éleveurs pour analyser leur travail, gérer le recrutement ou la mise en association, communiquer et s'organiser.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	A4.1 : CAs A4.2 : CAs A4.3 : CAs
<b>Indicateurs de suivi</b>	A4.1 : Réalisation d'un séminaire « comment intégrer la dimension RH dans mon conseil ? » A4.2 : Le livrable : la mallette RH A4.3 : Nombre d'appuis réalisés et synthèse des problématiques type rencontrées
<b>Indicateurs de résultats</b>	A4.1 : 2 séminaires, nombre de conseillers participant A4.2 : Diffusion de la mallette RH à tous les conseillers ayant participé au séminaire A4.3 : 150 suivis RH réalisés sur la durée du CAP Filière
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	A4.1 : 2023-2027 A4.2 : 2023-2027 A4.3 : 2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	A4.1 : Chambre Cher – Référent RH A4.2 : Chambre d'agriculture du Cher - Référent RH A4.3 : CAs
<b>Partenariat</b>	CAs, Chambres d'agricultures, Conseils Elevage, Conseils entreprise, Laiteries, GDS, Service RH
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 101 500 €</b>

DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

	<p><b>A4.1 : 15 600€</b>                  (1 conseiller référent RH * 5jours + 4000 € frais logistiques + 3 jours CRIEL)*2 séminaires</p> <p><b>A4.2 : TOTAL : 3 100€</b>                  Construction de la mallette : 2jrs*550€                  Impression : 2000€</p> <p><b>A4.3 TOTAL : 82 500 €</b>                  Financement dans le cadre du CAP Filière de la première journée d'intervention sur l'exploitation soit 1jr*550€*150 suivis = 82 500€ (possibilité d'une deuxième journée financée - 2jrs maximum par exploitation)</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL: 42 800 €</b></p> <p><b>A4.1:</b> Hors CAP</p> <p><b>A4.2: 1 550 € (50%)</b></p> <p><b>A4.3: 41 250 € (50%)</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	CAs, CRIEL, CRA CVL



**CHANTIER : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ELEVEURS ET DES SALARIES**

<b>ACTION A5 : Favoriser l'ergonomie et la sécurité au travail</b>	
<b>Contexte</b>	Un des enjeux du maintien de l'atelier laitier repose sur la possibilité pour l'éleveur d'assurer un travail avec un fort niveau de pénibilité jusqu'à la transmission de l'atelier. La prise en compte des problèmes de santé et la prévention des risques professionnels permettent aux éleveurs d'exercer leur métier dans de meilleures conditions.
<b>Objectifs</b>	Inciter les éleveurs à se former et à former leurs salariés tout au long de leur activité sur les bons gestes et les bonnes pratiques. Cette action est à mettre en lien avec la démarche globale de l'accueil des salariés sur une exploitation laitière détaillé dans le Défi A /Chantier 3 et l'action A4
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Actions de formations proposées par la MSA :</p> <p>1 – L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : Mettre en place son document unique d'évaluation des risques professionnels. Lancer une démarche de prévention dans son entreprise. Cette action sera relayée par l'action A5.3</p> <p>2 - INTERVENIR EFFICACEMENT ET EN SECURITE SUR LES BOVINS avec un formateur agréé de l'institut de l'élevage, formation ouvrant à une subvention pour l'équipement de matériel de contention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La manipulation des bovins</li> <li>- La contention des bovins</li> <li>- L'écornage des bovins</li> </ul> <p>Ces formations seront valorisées auprès des exploitants qui intègrent la dynamique du « Label employeur »</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<i>Hors CAP</i>
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'éleveurs ayant suivi le "parcours employeur" issu de l'action A6.1 Le type de formation suivie
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de participants aux formations
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Bilan mi-parcours
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	MSA
<b>Coût total estimé</b>	<i>Pour mémoire CRA CVL 2jrs/an</i>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	Financement Hors CAP
<b>Participation autres financeurs</b>	MSA

**CHANTIER : FACILITER L'ACCUEIL DES JEUNES, DES ADULTES EN RECONVERSION ET DES SALARIES SUR LES EXPLOITATIONS LAITIERES**

<b>ACTION A6 : Mettre en place un réseau de maîtres de stage et employeurs à l'échelle régionale</b>	
<b>Contexte</b>	De nombreux exploitants pensent à un moment ou un autre à embaucher un salarié ou à accompagner un apprenti dans sa formation. Dans certaines situations, il s'agit d'une condition pour maintenir l'activité laitière. Cette démarche vers l'emploi est aussi un facteur de réussite. Cependant la concrétisation de cette démarche n'est pas évidente pour les exploitants. Ils se retrouvent souvent face à des contraintes liées à l'emploi pour lesquelles ils n'ont pas les solutions.
<b>Objectifs</b>	Lever les freins à l'embauche en mettant en place un « parcours employeur » et promouvoir l'emploi auprès des organismes dédiés (emploi et formation)
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION A6.1 : Mettre en place les outils d'accueil des jeunes et salariés sur l'exploitation</b> Structurer un groupe régional incluant les services de formation, la MSA, les centres de formation, les représentants des éleveurs bovins laits, les services de l'Etat, ... dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la révision de la formation « maître d'apprentissage » pour lui apporter les compléments et les spécificités nécessaires à la filière bovin lait</li> <li>• Construire un « parcours employeur » incluant : la participation aux formations « maître d'apprentissage bovins lait » et l'évaluation des risques professionnels (MSA), la mise en conformité de l'accueil d'un salarié/stagiaire/apprentis et autres qualifications qui pourront être définies par le groupe + appui à la définition d'une fiche de poste</li> </ul> <p><b>ACTION A6.2 : Sécuriser les embauches par l'acquisition d'une posture d'employeur</b> Constituer un groupe d'employeur Former les éleveurs de ce groupe régional à la posture de maître d'apprentissage/employeur grâce au « parcours employeur » travaillé par le groupe régional et le service formation de la chambre d'agriculture.</p> <p><b>ACTION A6.3 : Conseil sur l'accueil du public dans les exploitations (apprentis/salariés/stagiaires)</b> Proposer un appui technique d'une demi-journée sur la mise en conformité de l'exploitation : appui à l'écriture des documents obligatoires (DUERP, déclaration machines dangereuses, ...), conseil vers le service technique compétent pour améliorer les conditions de sécurité.</p> <p><b>ACTION A6.4 : Favoriser la diffusion des offres de stage/apprentissage</b> Pour les éleveurs ayant suivi le "parcours employeur", proposer un listing ou des rencontres "speed dating" lors des journées portes ouvertes des centres de formation.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>A6.1 :</b> CRA CVL CAS  <b>A6.2 :</b> Hors CAP – Services formations  <b>A6.3 :</b> AAP : CAS, MSA, FNSEA, ...  <b>A6.4 :</b> Hors CAP</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>A6.1 :</b> Groupe de travail : Compte-rendu  <b>A6.2 :</b> Proposition d'une formation spécifique dans les catalogues de formation  <b>A6.3 :</b> Formalisation des appuis techniques  <b>A6.4 :</b> Participation aux journées portes ouvertes</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><b>A6.1 :</b> Révision de la formation « maître d'apprentissage »  <b>A6.2 :</b> 15 éleveurs accompagnés/an  <b>A6.3 :</b> 15 appuis/an  <b>A6.4 :</b> 15 éleveurs/an ayant suivi le parcours employeur</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL - CRIEL
<b>Partenariat</b>	CAS, VIVEA, MSA, FNSEA, OCTAPIAT, ...
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 18 300€</b>

DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

	<p><b>A6.1 : 1 800 €</b>                  CRIEL (première année de lancement) : 4jrs*450€  <i>Pour mémoire CRA CVL 4j dans la phase de lancement</i></p> <p><b>A6.2: Hors CAP</b></p> <p><b>A6.3: TOTAL: 16 500€</b>                  Appuis techniques : 15 appuis * 0,5jours * 4ans * 550€/j</p> <p><b>A6.4 : Hors CAP</b>  <i>Pour mémoire CRA CVL 3jrs/an</i></p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 9 150 € (50%)</b>                  A6.1 : 900 € (50%)                  A6.3 : 8 250 € (50%)</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	<p>CDAs, MSA, VIVEA, OCAPIAT, FNSEA, ...</p>



Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

**CHANTIER : FACILITER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AU SEIN DE LA FILIERE**

<b>ACTION A7 : Communication du projet de filière</b>	
<b>Contexte</b>	Devant l'enjeu d'attractivité de la région Centre-Val de Loire, outre la communication vers l'extérieur, il reste important de maintenir une dynamique laitière en région. Maintenir cette dynamique passe par la communication envers les éleveurs de l'ensemble des actions conduites en région.
<b>Objectifs</b>	Informers les éleveurs et conseillers des projets de la filière, des innovations et des orientations données dans le cadre du CAP Filière
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>A7.1 Journée régionale d'information à destination des prescripteurs de la filière</b> Objectifs de ces journées : Présenter les repères technico-économiques régionaux + information générale filière, 1 fois tous les 2ans.</p> <p><b>A7.2 Journée d'information technique à destination des éleveurs</b> Mise en avant des thématiques du projet de filière lors de journées laitières, organisées dans chaque département</p> <p><b>A7.3 Création et diffusion d'un bulletin d'information « Esprit Filière »</b> Conception, impression et diffusion par le biais des laiteries et du réseau des CAs. Envoi également aux partenaires financiers de la filière. 3 bulletins filière/an.</p> <p><b>A7.4 Communication sur le projet de filière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une journée signature du CAP</li> <li>- Réalisation de 2 plaquettes de communication à destination des éleveurs (informations générales sur le projet) et techniciens (informations précises sur les actions). Conception, impression et diffusion.</li> <li>- Bilan mi-parcours et préparation du CAP 5G</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>A7.1.</b> CRA CVL</p> <p><b>A7.2.</b> Hors CAP</p> <p><b>A7.3.</b> CRIEL</p> <p><b>A7.4.</b> CRA CVL</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>A7.1.</b> 2 journées organisées</p> <p><b>A7.2.</b> 3 journées organisées/an – Mobilisation des partenaires</p> <p><b>A7.3.</b> 3 bulletins/an</p> <p><b>A7.4.</b> 1 journées de lancement/signature, création de 2 plaquettes, séminaire de préparation du CAP5G</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>A7.1.</b> Nombre de structures représentées lors de ces journées</p> <p><b>A7.2.</b> Nombre d'éleveurs présents</p> <p><b>A7.3.</b> Nombre de bulletins réalisés</p> <p><b>A7.4.</b> Nombre d'articles inscrits sur le site internet CAP Filière + diffusion des plaquettes d'information</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du CAP Filière 2023 - 2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b>A7.1.</b> CRA CVL</p> <p><b>A7.2.</b> Hors CAP</p> <p><b>A7.3.</b> CRIEL</p> <p><b>A7.4.</b> CRA CVL</p>
<b>Partenariat</b>	<p><b>A7.1.</b> CAs, CCEL</p> <p><b>A7.2.</b> Hors CAP</p> <p><b>A7.3.</b> CRA CVL</p> <p><b>A7.4.</b> CRIEL</p>
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 40 400 €</b>

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI A : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE LAITIERE REGIONALE ET DES METIERS DU LAIT

	<p><b>A7.1 : 4000 €</b> Coûts logistiques + intervenant : 2000 €/journée soit 2 journées sur la durée du CAP Filière : 4 000 €</p> <p><b>A7.2 : 12 000 €</b> HORS CAP - Organisation de 3 journées/an avec une participation forfaitaire du CRIEL à hauteur de 1000€/journée</p> <p><b>A7.3 : 17 400 €</b> Frais d'impression : 1 000 € * 12 bulletins Création bulletin 1 jour * 12 bulletins * 450€/j = 5 400 €</p> <p><b>A7.4 : 7 000 €</b> Organisation de la signature : 4 000 € (impressions + outils de communication + frais logistiques) // Séminaire de préparation du CAP 5G : 3 000 €</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 16 200 €</b></p> <p><b>A7.1.</b> 50% - 2 000 € <b>A7.2.</b> Hors CAP <b>A7.3.</b> 50% - 8 700 € <b>A7.4.</b> 100% - Signature : 4 000 € 50% - 1 500 €</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	

DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

**DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN, LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION DES ATELIERS LAITIERS**

**Description du contexte**

Le second défi pour la filière est de **créer une dynamique** autour de la transmission des ateliers laitiers. Force est de constater que les enjeux sont compris et validés par tous. La transmission est une projection à long terme de l'exploitant sur le devenir de son outil de travail et de son activité. Il est identifié par la filière et les services de transmission que la démarche commence 10 ans avant la cessation d'activité. A cela s'ajoute l'accompagnement du nouvel installé plusieurs années après son installation. Il s'agit d'une démarche collective qui implique tous les niveaux de conseil ainsi que les territoires. Pour activer cette démarche collective, la filière propose de faire se rencontrer les différents acteurs pour qu'ils définissent une ligne de travail commune et de mobiliser un référent régional autour de l'animation des actions pour créer une dynamique régionale.

Ce défi s'appuie sur **trois chantiers** :

- Renforcer l'implication et la synergie entre les opérateurs de la filière autour de l'installation et de la transmission de l'atelier laitier
  - ACTION B1 : Maintien du potentiel de production par le renouvellement des actifs laitiers
- Améliorer la transmissibilité des exploitations du territoire
  - ACTION B2 : Améliorer la transmissibilité des ateliers laitiers du territoire
- Renforcer l'accompagnement des nouveaux installés
  - ACTION B3 : Structurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet nouveaux arrivants
  - ACTION B4 : Activer les facteurs de réussite pour les nouveaux installés

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

**CHANTIER : RENFORCER L'IMPLICATION ET LA SYNERGIE ENTRE LES OPERATEURS DE LA FILIERE AUTOUR DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION DE L'ATELIER LAITIER**

<b>ACTION B1 : Maintien du potentiel de production par le renouvellement des actifs laitiers</b>	
<b>Contexte</b>	Le potentiel de production tend à s'éroder sur la région Centre-Val de Loire. Afin de le maintenir, il est nécessaire de coordonner tous les acteurs de la filière, services, organismes bancaires, laiteries, afin de conserver des ateliers laitiers viables, vivables et transmissibles dans les exploitations de la région. Parmi les leviers pouvant agir sur une augmentation du nombre d'installation, la bonne coordination des acteurs de la filière est essentielle et manque certainement aujourd'hui. Devant l'enjeu (55% des éleveurs ont plus de 55 ans), le choix de la filière s'est porté sur la création d'une animation dédiée.
<b>Objectifs</b>	Structurer une cellule d'appui régionale pour le maintien du potentiel laitier en créant une dynamique de réseau et des outils. Doublé le nombre d'installations d'ici 5 ans en accompagnant 40 exploitations cédantes par an.
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Afin de mener à bien cette mission, une cellule régionale sera constituée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un coordinateur régional (salarié CRA CVL) pour coordonner le projet et assurer les actions régionales (communication, outils harmonisés, ...)</li> <li>- 3 conseillers experts de terrain (mise à disposition à la CRA CVL), ayant une connaissance des acteurs du territoire, du maillage laitier et des notions d'accompagnement des cédants.</li> </ul> <p>La mission de la cellule d'appui régionale pour le maintien du potentiel laitier (CAR MPL) est de mettre en œuvre – en lien avec le comité de pilotage (CRA CVL/CRIEL) – une feuille de route permettant de doubler le nombre d'installations en région Centre-Val de Loire à horizon 5 ans. Elle aura pour rôle d'animer et de coordonner des actions et des réseaux impliqués dans le renouvellement des générations. Cette mission s'articule autour de 3 axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effectuer un état des lieux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des actions et des acteurs impliqués</b> dans le maintien de la production laitière, identifier les leviers et les freins dans l'organisation ou les moyens en place en vue d'effectuer une veille stratégique sur les besoins en matière de renouvellement des générations</li> <li>• <b>Des exploitations en phase de transmission</b> pour connaître (localiser, quantifier, qualifier) et définir les actions à mettre en place pour maintenir et transmettre l'atelier lait. Il s'agit également de connaître l'offre à proposer aux nouveaux porteurs de projet, en lien avec les services en place sur le territoire (CDAs, laiteries, notamment)</li> <li>• <b>Des porteurs de projet</b> pour mieux cibler leurs attentes</li> </ul> </li> <li>• <b>Coordonner et animer la feuille de route</b> en lien avec le comité de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Maintenir les ateliers laitiers jusqu'à la transmission :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formaliser une charte dans laquelle toutes les structures partenaires s'engagent à mettre en œuvre des moyens pour répondre à notre objectif de doubler le nombre d'installation d'ici à 5 ans</li> <li>▪ Organiser et animer un « forum de la transmission » qui regroupe les conseillers conseil élevage et entreprises, les conseillers laiteries, les centres de gestion, GDS avec les conseillers transmission/installation pour créer du lien, faire se rencontrer les personnes, expliquer les actions de chaque service, échanger sur les attentes des services de la transmission, cibler les actions et le conseil qui sont des leviers à une bonne transmission</li> <li>▪ Réaliser un suivi de la démarche « transmissibilité et/ou maintien de l'atelier lait » : synthèse des appuis techniques et RH, suivi des éleveurs</li> </ul> </li> <li>○ <u>Renforcer l'attractivité de la filière BL du CVL :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à l'élaboration de la stratégie de communication,</li> <li>▪ Participer à la mise en place d'un réseau d'exploitants employeurs et au renforcement des liens avec les structures de formation</li> <li>▪ Organiser et participer à des salons professionnels</li> <li>▪ Organiser des rallyes des fermes et réaliser de vidéos de fermes à reprendre</li> </ul> </li> <li>○ <u>Accompagner des porteurs de projets :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construire un « kit d'arrivée » pour les nouveaux arrivants pour leur bonne intégration en CVL</li> <li>▪ Animer et structurer un groupe d'échange intergénérationnel d'éleveurs</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

**DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les expériences installation/transmission dans les rencontres entre conseillers, les salons ou auprès des acteurs de la formation</li> <li>• <b>Accompagner les actifs cédants dans la transmission de leur outil de production :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repérer les exploitations grâce à l'état des lieux et à la mobilisation du réseau (travail de repérage réalisé dans le cadre de l'appel à projet installation/transmission/repérage lancé par la Région Centre Va de Loire</li> <li>▪ Identifier les priorités et les urgences de reprises</li> <li>▪ <b>Mettre en place un accompagnement adapté, réalisé par le référent qui s'appuiera sur les experts territoriaux habilités dans le cadre de l'appel à projet installation/transmission/repérage) avec la mobilisation des acteurs du territoire et de la filière laitière identifiés dans l'état des lieux et la charte.</b></li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>NB : La structuration et le pilotage de la cellule CARMPL par le référent sont ainsi définis pour une période de pré-figuration de 1 an maximum. Ceux-ci seront revus (et les budgets affectés) en amont, soit au plus tard fin juillet 2024.</u></b></p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CRA CVL
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>D'ici à juillet 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un COFIL mensuel (co-présidents et co-animatrices du CAP, le référent régional) et d'un COFIL élargi semestriel (COFIL + Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire, DRAAF, Elu élevage et Installation-transmission CRA-CVL et les experts territoriaux au besoin) avec compte-rendu d'activité</li> <li>- Préparation et réalisation d'entretiens du référent avec les différents acteurs de la filière dont la liste sera validée par le COFIL et de l'installation-transmission dans l'objectif de mettre en place une charte et une feuille de route.</li> <li>- Structuration de la Cellule d'Appui Régional au Maintien du Potentiel Laitier</li> <li>- Définition des actions prioritaires par année</li> </ul> <p>Un temps d'échange avec le Conseil Régional se tiendra au plus tard fin juillet 2024 et portera sur le bilan des actions menées sur cette première période (octobre 2023 à juillet 2024) avec un référent à mi-temps. Cet échange aboutira à une révision de cette fiche action B1 pour les 3 années suivantes, au regard notamment des besoins estimés lors de l'élaboration du CAP à un besoin d'un référent à temps plein.</p>
<b>Indicateurs de résultats à valider à l'issu de l'état des lieux</b>	<p>D'ici à juillet 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de COFIL et COFIL élargi pour suivre l'avancée des actions</li> <li>- Nombre de partenaires impliqués dans la charte</li> <li>- Rédaction d'une feuille de route stratégique sur les 4 années du CAP à présenter à la Région au plus tard fin décembre 2023</li> <li>- Nombre de projets de reprise d'exploitation impliqués avec pour objectif d'exploitation par an en 2027 (objectifs visés : 40 cédants accompagnés/an)</li> <li>- Compte-rendu d'activité et proposition d'évolution à présenter à la Région au plus tard fin juillet 2024</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2024-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL/CRIEL via les 2 coprésidents
<b>Partenariat</b>	CRIEL, CRA CVL, JA, référents PAI & PAT, Laiteries, DRAAF, DREETS, Conseil Régional, OP, Organismes bancaires, GDS
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 468 600 €</b>

Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 210 000 €</b> - <b>Année 1</b> : Aide régionale sollicitée pour le coordinateur régional, avec un financement à hauteur de 50% <b>93 jours * 550 €max/j = 51 150 €</b>  <b>Année 2,3,4</b> : Fonction des orientations prises par les pilotes de la CAR MPL, le nombre de jours ainsi que les modalités de financement pourront être revus. Pour un montant maximum de 158 850 € (210 000€ – 51 150€).
<b>Participation autres financeurs</b>	CRIEL Bovin-Lait



DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

**ANNEXE FICHE B1**



## Feuille de route – Maintien du potentiel de production en région Centre Val de Loire

Le potentiel de production de lait de vache tend à s'éroder en région Centre-Val de Loire. Afin de le maintenir, il est nécessaire de coordonner tous les acteurs de la filière, services, organismes bancaires, laiteries... afin de conserver des ateliers laitiers viables, vivables et transmissibles dans les exploitations de la région.

La Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire et le CRIEL Bovins lait Centre s'associent pour rechercher des référents experts de terrain pour accompagner le déploiement de cette stratégie régionale.

**Constat : URGENCE**

**Enjeu :** Maintenir le potentiel de production laitière et le dynamisme laitier dans la région CVL

**Objectif :** Doubler le nombre d'installations d'ici 2028

**Action :** Créer une dynamique régionale pour la filière bovin-lait dès 2023 via la mise en place d'une « Cellule d'Appui Régionale au Maintien du Potentiel Laitier – CARMPL »

### CONSTITUER UNE CELLULE REGIONALE DE 4 PERSONNES PILOTEE PAR LE COFIL BOVIN-LAIT

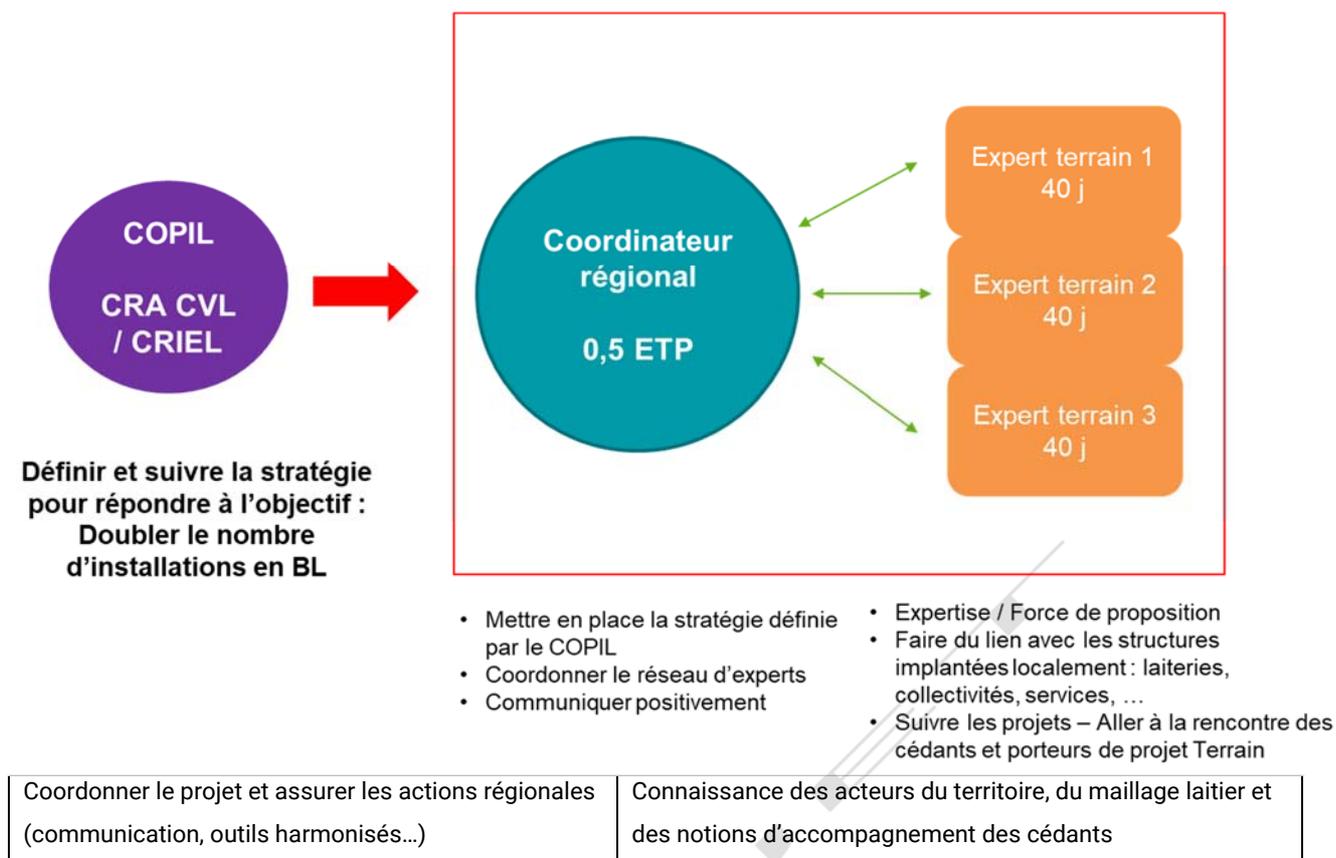
La constitution d'une cellule régionale est importante pour :

- Avoir une vision globale des besoins/problématiques à l'échelle terrain et régionale
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux (conseillers laiterie, chambre, banques, GDS, collectivités, vétérinaires, ...)
- Être une cellule d'appui connue et reconnue sur le terrain pour être le relai de problématiques locales
- Mutualiser les expériences et des moyens communs sur la mise en place d'actions bovins-lait : communication salons, rallye des fermes, autres, ...

### COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE D'APPUI REGIONAL

Coordination	Experts terrain
0,5 ETP	3 * 0,2 ETP => 0,6 ETP soit 120j
Basé à Orléans, CRA CVL	Basé localement, mise à disposition – Sur la base d'une candidature

DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS



MISSIONS CONFIEES A LA CARMPL

Effectuer un état des lieux :

- **Des actions et des acteurs impliqués** dans le maintien de la production laitière, identifier les leviers et les freins dans l'organisation ou les moyens en place en vue d'effectuer une veille stratégique sur les besoins en matière de renouvellement des générations
- **Des exploitations en phase de transmission** pour connaître (localiser, quantifier, qualifier) et définir les actions à mettre en place pour maintenir et transmettre l'atelier lait. Il s'agit également de connaître l'offre à proposer aux nouveaux porteurs de projet, en lien avec les services en place sur le territoire (CDAs, laiteries, notamment)
- **Des porteurs de projet** pour mieux cibler leurs attentes

Coordonner et animer la feuille de route en lien avec le comité de pilotage :

- Maintenir les ateliers laitiers jusqu'à la transmission :
  - Formaliser une charte dans laquelle toutes les structures partenaires s'engagent à mettre en œuvre des moyens pour répondre à notre objectif de doubler le nombre d'installation d'ici à 5 ans
  - Organiser et animer un « forum de la transmission » qui regroupe les conseillers conseil élevage et entreprises, les conseillers laiteries, les centres de gestion, GDS avec les conseillers transmission/installation pour créer du lien, faire se rencontrer les personnes, expliquer les actions de chaque service, échanger sur les attentes des services de la transmission, cibler les actions et le conseil qui sont des leviers à une bonne transmission
  - Réaliser un suivi de la démarche « transmissibilité et/ou maintien de l'atelier lait » : synthèse des appuis techniques et RH, suivi des éleveurs
  - Renforcer l'attractivité de la filière BL du CVL :

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

- Participer à l'élaboration de la stratégie de communication.
  - Participer à la mise en place d'un réseau d'exploitants employeurs et au renforcement des liens avec les structures de formation
  - Organiser et participer à des salons professionnels
  - Organiser des rallyes des fermes et réaliser de vidéos de fermes à reprendre
- Accompagner des porteurs de projets :
  - Construire un « kit d'arrivée » pour les nouveaux arrivants pour leur bonne intégration en CVL
  - Animer et structurer un groupe d'échange intergénérationnel d'éleveurs
  - Valoriser les expériences installation/transmission dans les rencontres entre conseillers, les salons ou auprès des acteurs de la formation

### Rôle des experts terrain

#### Participer à la bonne réalisation de l'état des lieux :

- Accompagner la construction et la réalisation de l'étude
- Faciliter les contacts de terrain
- Contribuer à la définition de la stratégie régionale

#### Mettre en œuvre la feuille de route avec les membres de la cellule régionale

- Mobilisation d'acteurs du territoire (collectivités, banques, vétérinaires, ...)
- Lien avec les structures d'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations
- Création d'outils de communication et d'accueil des porteurs de projet
- Participation à des salons professionnels
- Organisation et participation à des événements spécifiques bovins lait
- Organisation de l'accompagnement d'une quarantaine d'exploitations pour assurer la transmission de l'atelier laitier
- Participation au comité de pilotage

### PILOTAGE DE LA CELLULE REGIONALE

Un comité de pilotage qui se réunit tous les semestres. Sa mission est de construire, mettre en œuvre, valider et suivre la stratégie. Il sera constitué de :

- Présidents du CAP Filière BL
- Animatrices du CAP Filière BL
- 1 représentant du bureau du CRIEL BL
- 1 représentant du bureau CRA CVL
- 1 représentant CR
- Coordinateur
- Experts terrain
- *Autres fonction des besoins*

Un comité technique qui se réunit tous les mois. Sa mission est de suivre l'avancée des travaux. Il sera constitué de :

- Présidents du CAP Filière BL
- Animatrices du CAP Filière BL
- Coordinatrice
- *Autres fonction des besoins*

Le coordinateur sera en lien avec les experts terrain de façon régulière.

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

#### CHANTIER : AMELIORER LA TRANSMISSIBILITE DES EXPLOITATIONS DU TERRITOIRE

<b>ACTION B2 : Améliorer la transmissibilité des ateliers laitiers du territoire</b>	
<b>Contexte</b>	<p>La transmission des ateliers laitiers est un enjeu majeur de la filière avec 2 phénomènes rencontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt de l'atelier laitier avant la transmission de l'exploitation</li> <li>- Reprise de l'exploitation sans l'atelier laitier</li> </ul> <p>Pour ces 2 raisons, la démarche d'accompagnement de l'éleveur doit être anticipée (minimum 10 ans) afin de raisonner les choix faits sur l'exploitation et de continuer à investir : génétique du troupeau, mises aux normes, capacités de traite, organisation du travail pour que l'exploitation reste transmissible.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les éleveurs à la transmission/transmissibilité des ateliers laitiers via la mise en place d'un suivi personnalisé</li> <li>- Accompagner l'éleveur afin de maintenir l'atelier laitier via un conseil adapté</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION B2.1 Sensibiliser les éleveurs à la transmission de leur atelier laitier</b>                      Le parcours transmission réalisé par les services installation/transmission se décline comme suit :</p> <p>1. Le <b>dispositif transmission</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien transmissibilité : 1 journée par un binôme de conseiller(2x1jr) : Sensibilisation et réalisation d'une synthèse : constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...</li> </ul> <p><i>Si l'éleveur ne souhaite pas poursuivre le dispositif, la prestation s'arrête.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de transmission avec 1 conseiller transmission 1.5jrs :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange et propositions d'actions (0.5jr)</li> <li>- Suivi de mise en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions au cours des 18 mois (0.5jr)</li> <li>- Point d'avancement 2 à 3 ans après : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions, point sur l'avancement des démarches...(0.5jr)</li> </ul> </li> </ul> <p>TOTAL : 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour technicien</p> <p>2. Les <b>entretiens de suivi annuel (ESA)</b>  <i>Si l'éleveur le souhaite</i>, un suivi annuel peut-être mis en place par le service transmission en parallèle du dispositif. Ce suivi a pour objectif de garder le contact avec l'éleveur et de lui permettre de prendre le temps pour cette démarche de transmission.</p> <p><b>ACTION B2.2 Accompagner les éleveurs dans leur parcours de transmission</b>                      Afin d'aller plus loin dans le parcours à la transmission et de ne plus perdre d'atelier laitier sur le territoire, il s'agit d'accompagner dans la durée les éleveurs via différents appuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuis techniques de 0.5j dans les domaines de stratégie d'entreprise, conception bâtiment, sanitaire, alimentation, ... (Cf. Action C2.1, C3.1, C5.1, C5.2, C7 et C8.1)</li> <li>- Appuis RH et organisation du travail de 1j pour améliorer l'organisation du travail, lever les éventuelles problématiques relationnelles au sein de l'exploitation, accompagner à la préparation personnelle de la transmission (Cf. Action A4.3)</li> </ul> <p><b>ACTION B2.3 Assurer un suivi dans la démarche de transmissibilité</b>  <i>Action assurée par le référent régional (action B1)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un suivi de la démarche « transmissibilité et/ou maintien de l'atelier lait » : synthèse des appuis techniques et RH, suivi des éleveurs</li> <li>- Utiliser ces suivis pour valoriser les expériences et communiquer lors des rencontres avec les jeunes et les futurs cédant dans les salons, les centres de formation ou autres médias.</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>B2.1 Hors CAP</b>  <b>B2.2 CDAs</b>  <b>B2.3 CRACVL</b></p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>B2.1</b> Nombre d'entretiens de transmissibilité et de Suivi Entretien Annuel

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

	<p><b>B2.2</b> Nombre d'appuis techniques et de suivi RH à l'issu des entretiens de transmissibilité, suites données par l'exploitant pour maintenir l'atelier laitier de bonnes conditions de transmissibilité</p> <p><b>B2.3</b> Livrables – Synthèse</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><b>B2.1</b> 80% des éleveurs en situation de transmission ayant réalisé un premier entretien transmissibilité</p> <p><b>B2.2</b> Synthèse qualitative des appuis réalisés</p> <p><b>B2.3</b> Une synthèse par an avec intégration des résultats dans les documents de communication</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>B2.1</b> 2023-2027</p> <p><b>B2.2</b> 2023-2027</p> <p><b>B2.3</b> 2023-2027</p>
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b>B2.1</b> CRA CVL - CRIEL</p> <p><b>B2.2</b> CRA CVL - CRIEL</p> <p><b>B2.3</b> CRACVL</p>
<b>Partenariat</b>	<p><b>B2.1</b> Chambres d'agriculture : services transmission/installation</p> <p><b>B2.2</b> CAs</p> <p><b>B2.3</b> à définir</p>
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>B2.1</b> : Hors CAP – programme transversal Installation Transmission</p> <p><b>B2.2</b> : <b>123 750€</b></p> <p>150 Appuis techniques généraux : 550€*0.5j (actions C2.1, C3.1, C5.1, C5.2, C7 et C8.1)</p> <p>150 Appuis RH : 1j*550€ (Cf. actions A4.3)</p> <p><b>B2.3</b> Voir Action B1 – Pour mémoire CRA CVL 1jr</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>B2.1</b> Hors CAP – programme transversal Installation Transmission</p> <p><b>B2.2</b> Cf. Action A4.3 et Action C2.1, C3.1, C5.1, C5.2, C7 et C8.1</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	<p><b>B2.1</b> : CAs</p> <p><b>B2.2</b> : CAs</p> <p><b>B2.3</b> : CRACVL</p>

Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

**CHANTIER : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX INSTALLES**

<b>ACTION B3 : Structurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet nouveaux arrivants</b>	
<b>Contexte</b>	Le renouvellement des générations et l'installation de nouveaux actifs est essentiel pour l'avenir de l'élevage laitier sur la région : le dernier recensement agricole en 2020 montre que ce sont plus de 35% des élevages laitiers qui ont disparus en 10ans. Un phénomène d'autant plus préoccupant que 55% des éleveurs ont plus de 50 ans. C'est pourquoi la filière souhaite soutenir l'installation des jeunes via un accompagnement dédié.
<b>Objectifs</b>	Structurer l'accueil et l'accompagnement des nouveaux installés via la mise en œuvre d'une dynamique collective à l'échelle régionale. <i>Les actions seront réalisées par le référent régional (Action B1)</i>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION B3.1 : Construire un « kit d'arrivée » pour les jeunes installés/porteurs de projet</b> Une des missions du référent régional sera de construire et compiler les documents utiles afin de mettre en avant la région et les atouts de la filière, spécifique au bovin-lait. Le kit sera distribué au PAI. Le kit sera décliné en langue étrangère (anglais / néerlandais) pour les potentiels arrivants étrangers. Ce document présentera à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services disponibles (élevages, conseil, administration, ...),</li> <li>- La structuration de l'accompagnement,</li> <li>- Des chiffres clés et des références régionales.</li> </ul> <p><b>ACTION B3.2 : Accompagnement spécifique des porteurs de projets étrangers</b> Outre des porteurs de projet issus du territoire national, des opportunités de reprise par des porteurs étrangers sont possibles. Il s'agit donc d'organiser au mieux l'intégration de ces nouveaux arrivants au territoire avec le kit d'arrivée adapté et également en leur fournissant un accompagnement personnalisé afin de les aider dans leurs premières démarches administratives en lien avec les collectivités.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>B3.1</b> : CRACVL <b>B3.2</b> : AAP
<b>Indicateurs de suivi</b>	Construction du kit d'arrivée en plusieurs langues
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'éleveurs étrangers accompagnés Utilisation du kit d'arrivée dans les PAI/PAT
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023 - 2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRIEL Centre - CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CRA CVL, FNSEA CVL
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 6 275 €</b>  <b>B3.1 : 2 150€ :</b>  Réfèrent régional (Cf. Action B1)  Communication CRA CVL 3 jrs*550€  Impression : 250 impressions = 500€</p> <p><b>B3.2 : 12 375 €</b>  15 accompagnements * 0.5jours * 3 * 550 €</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 3 137,50 €</b>  <b>B3.1 : 1 075 € (50%)</b>  <b>B3.2 : 6 187.50 € (50%)</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI B : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION REGIONAL EN FAVORISANT LE MAINTIEN ? LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION EDS ATELIERS LAITIERS

### CHANTIER : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX INSTALLES

<b>ACTION B4 : Activer les facteurs de réussite pour les nouveaux installés</b>	
<b>Contexte</b>	Le renouvellement des générations et l'installation de nouveaux actifs est essentiel pour l'avenir de l'élevage laitier sur la région : le dernier recensement agricole en 2020 montre que ce sont plus de 35% des élevages laitiers qui ont disparus en 10ans. Un phénomène d'autant plus préoccupant que 55% des éleveurs ont plus de 50 ans. C'est pourquoi la filière souhaite soutenir l'installation des jeunes via un accompagnement dédié pour faciliter notamment leur intégration dans le territoire.
<b>Objectifs</b>	Structurer l'accueil et l'accompagnement des nouveaux installés pour les accueillir au mieux et faciliter leur intégration dans le territoire.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION B4.1 : Favoriser les échanges intergénérationnels entre éleveurs</b> Mise en place d'un réseau d'éleveurs volontaires (actif ou retraités) pour accompagner le jeune dans son installation. Cet accompagnement, non technique, peu permettre de répondre à toutes questions posées par le nouvel installé et l'accompagner dans sa première année d'installation. Les éleveurs bénévoles seront formés.</p> <p><b>ACTION B4.2 : Renforcer le parcours à l'installation des éleveurs laitiers</b> Renforcement du parcours installation à l'issue des 3 années du parcours installation avec l'accès aux services sur les thématiques sensibles sur l'exploitation pour développer une approche agroécologique dès le début de l'activité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un bilan des résultats techniques des 3 années écoulées</li> <li>- mettre en place d'une stratégie de conseil sur 2 ans maximum</li> <li>- proposer un service de remplacement à mi-parcours</li> </ul> <p>Cf Action C2.1, C3.1, C5.1, C5.2, C7 et C8.1</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>B4.1</b> : CRACVL <b>B4.2</b> : CAs
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>B4.1</b> : Constitution du groupe de bénévoles <b>B4.2</b> : Nombre d'éleveurs sollicitant des appuis complémentaires
<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>B4.1</b> : Nombre de binôme bénévoles (éleveurs inactifs ou actifs) membre du collectif <b>B4.2</b> : Bilan technico-économique en 3 <sup>ème</sup> année suivant l'installation, nombre d'éleveurs accompagnés, comparatif des résultats avec les groupes référents et autres nouveaux installés, nombre de jours de service de remplacement utilisés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	CAP Filière : 2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>B4.1</b> : CRACVL <b>B4.2</b> : CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CRIEL – CRA CVL
<b>Coût total estimé</b>	<i>Pour mémoire TOTAL : 165 000 € - Dans axe C</i> <b>B4.1</b> : Référent régional (Cf. ACTION B11) <b>B4.2</b> : Cf Action C2.1, C3.1, C5.1, C5.2, C7 et C8.1
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<i>Pour mémoire TOTAL : 82 500 € dans l'axe C</i>
<b>Participation autres financeurs</b>	CAs

**DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS**

**Description du contexte**

Le contexte global dans lequel les exploitations agricoles laitières évoluent change constamment. Que ce soit le contexte international, Européen ou local, les changements impactent tous les domaines : économiques, sociétaux, environnementaux. Les entreprises laitières de la région sont majoritairement des exploitations de polycultures élevages. Elles ont à ce titre des atouts majeurs pour adapter au fil de l'eau leurs pratiques et les mettre en adéquation avec les attentes de leur territoire. La filière souhaite accompagner les exploitants dans cette transition en leur proposant la mise en place d'un suivi de leur action suivi les trois axes structurants : l'économie, l'environnement et le territoire.

Les quatre chantiers identifiés sont :

- **Mettre en place un cadre de développement de la transition agroécologique**
  - ACTION C1 : Préparer un cadre adapté à l'évaluation de l'évolution des exploitations
  - ACTION C2 : Déployer une stratégie de transition
- **Faire évoluer les systèmes d'exploitation suivant des critères de durabilité économique**
  - ACTION C3 : Accompagner dans la réalisation des coûts de production
- **Faire évoluer les systèmes d'exploitation suivant des critères de durabilité écologique**
  - ACTION C4 : Faire évoluer les systèmes d'exploitation suivant des critères de durabilité économiques
  - ACTION C5 : Développer la décarbonation des exploitations
  - ACTION C6 : Favoriser l'autonomie alimentaire
  - ACTION C7 : Favoriser la biodiversité génétique et la gestion du troupeau
- **Faire évoluer les systèmes d'exploitation suivant des critères de durabilité socio-territorial**
  - ACTION C8 : Favoriser la prise en compte de la santé globale du troupeau
  - ACTION C9 : Action sanitaires : Améliorer la santé publique et accompagner les éleveurs pour pérenniser leur activité et sécuriser les marchés
  - ACTION C10 : Mettre en place les outils de productions adaptés

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

**CHANTIER : METTRE EN PLACE UN CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE**

<b>ACTION C1 : Préparer un cadre adapté à l'évaluation de l'évolution des exploitations</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Les élevages laitiers sont soumis à d'importantes évolutions liées au contexte climatique, sociétale, économique et environnemental. Ceci sous-entend une adaptation permanente des éleveurs afin de conserver des fermes laitières viables et vivables. Pour les accompagner, de nombreux outils sont à leur disposition, cependant la multiplicité des diagnostics/actions mis en application sur les exploitations dans des domaines pointus permettent difficilement d'avoir une vision globale. Or, pour accompagner au mieux les exploitations et leur permettre de rester compétitives demain, la pertinence d'un outil « global » a été soulevée par le comité de filière. Cet outil devra permettre – simplement – de reprendre les données disponibles sur l'exploitation (via les différents diagnostics déjà conduits) pour permettre de visualiser – sous forme d'un diagramme – la situation de l'exploitation par rapport à des indicateurs prédéfinis. L'objectif étant de mettre en place des actions ciblées suivant des axes de progrès personnalisés et de valoriser leur progression. Cette dynamique s'adresse autant aux exploitants qu'aux conseillers qui pourront aussi mettre plus de sens dans leur suivi de conseil.</p> <p>Par ailleurs, la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher a mis en place un outil simple et visuel. Cette démarche est bien accueillie par les éleveurs et les conseillers et permet une réelle prise en compte d'un maximum de problématiques présentes sur l'exploitation.</p>
<b>Objectifs</b>	La création (Sur la base de l'outil existant en Loir-et-Cher) et le déploiement d'un référentiel régional adapté au contexte pédoclimatique et économique pouvant servir de guide pour les exploitants et les conseillers et permettant d'avoir une vision globale de l'avancement des exploitations dans la transition agroécologique.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>C1.1 Structurer un référentiel commun</b> Elaborer un accompagnement stratégique adaptés aux exploitations laitières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un outil de positionnement efficace avec les référents de la production laitière sur les 3 axes de la transition agroécologique : économique, environnemental et socio-territorial en s'appuyant sur l'outil développé par le service élevage de la chambre de Loir-et-Loir.</li> <li>• Définir les critères d'évaluation et le barème d'évaluation à dire d'experts ou suivant la bibliographie. Intégrer les résultats des diagnostics déjà réalisés sur l'exploitation (CAP2ER, Boviwell, bilan fourrager, CouProd, ...)</li> <li>• Mettre l'outil sous forme informatique et créer les supports d'aide à l'utilisation de l'outil : le questionnaire de positionnement, la présentation des résultats et l'extraction des résultats pour une interprétation individuelle de l'exploitation et à l'échelle départementale et régionale, création d'un guide d'utilisation.</li> </ul> <p><b>C1.2 Déployer la démarche auprès des conseillers</b> Permettre aux conseillers de s'approprier la démarche comme un outil de pilotage de l'exploitation, y intégrer les résultats de diagnostics ou technico-économiques existants sur l'exploitation par l'organisation à une journée régionale de travail avec l'outil réunissant les conseillers concernés.</p> <p>NB : Les actions C2.1 – C3 – C5.1 – C5.2 seront déployées dans le cadre de ce référentiel commun.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C1.1</b> : CA 41, CA 36, CA18, TCEL <b>C1.2</b> : CAs CCEL</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>C1.1</b> : réalisation du référentiel <b>C1.2</b> : action de diffusion du référentiel</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><b>C1.1</b> : un livrable : l'outil informatisé et son explication <b>C1.2</b> : 25 conseillers chambre d'agriculture/conseil élevage formés</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>C1.1</b> : 2023-2024 <b>C1.2</b> : durée du CAP</p>
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b>C1.1</b> CRA CVL - CA 41 - CRIEL <b>C1.2</b> CRA CVL</p>

Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

<b>Partenariat</b>	<b>C1.1</b> CA 41, CA 36, CA18, TCEL <b>C1.2</b> CRA CVL – CAS - CCEL
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL : 11 800€</b> <b>C1.1 : 10 450€</b> Construction avec référents filière : 15jrs*550€= 8 250€ Appui communication pour visuel : 4jrs*550€= 2 200€ <i>Pour mémoire : 5jrs CRA CVL</i> <b>C1.2 : 1 350€</b> Préparation : 1jr*550€ Animation journée : 1jr*550€
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL: 5 350€</b> <b>C1.1: 5 225€ (50%)</b> <b>C1.2: hors cap</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>C1.1</b> CAS <b>C1.2</b> CRA CVL

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

**CHANTIER : METTRE EN PLACE UN CADRE DE DEVELOPPEMENT DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE**

<b>ACTION C2 : Déployer une stratégie de transition</b>	
<b>Contexte</b>	Les exploitations laitières doivent relever le défi de la transition agroécologique. Actuellement il est difficile pour les exploitants d'avoir une vision globale de leur exploitation et savoir sur quel levier agir. La complexité des systèmes de production et la particularité de chaque entreprise agricole demande une expertise individualisée et un suivi régulier. Le pilotage à vue n'a plus sa place dans le contexte actuel. Pourtant, on constate que les exploitations laitières de la région ne sont pas suffisamment impliquées dans une démarche à moyen long terme et nombreuses sont celles qui sont face à des situations de crise. Il faut donc apporter une vision et une perspective d'évolution pour toutes ces exploitations pour freiner la déprise des ateliers laitiers.
<b>Objectifs</b>	L'objectif de cette action est de faire un état des lieux sur les exploitations bovins lait de la région Centre-Val de Loire suivant le référentiel régional construit en action C1, soit 600 éleveurs, de proposer une synthèse régionale et d'alimenter le référentiel avec les références issues des actions et travaux du groupe référent Bovins Lait.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>C2.1 Réaliser une visite de positionnement pour aller vers la transition agroécologique</b> Réaliser une visite de positionnement pour apporter une vision de l'état des exploitations laitières suivant l'outil d'évaluation de transition agroécologique d'ici à la fin du CAP et mettre en avant les visites de conseil effectuées et à mettre en place pour atteindre les objectifs identifiés.</p> <p><b>C2.2 Réaliser une synthèse des accompagnements</b> Faire un bilan qualitatif et quantitatif des visites de positionnement par département et pour la région afin de proposer une analyse qui pourra servir d'appui aux orientations de la filière.</p> <p><b>C2.3 Construire des références solides et adaptées au contexte de la région</b> Appuyer le groupe régional des 7 référents bovins lait travaillant sur les données Inosys sur des thématiques impactant directement la transition agroécologique et permettant d'alimenter en références régionales l'outil d'évaluation de la transition agroécologique. (cf. action C1) Les thématiques proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les repères technico-économiques et les chiffres clés pour promouvoir l'installation</li> <li>- La synthèse ResAlim</li> <li>- Les leviers économiques après un diagnostic CAP2ER</li> <li>- Les leviers et intérêts économiques dans la démarche d'une autonomie protéique</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C2.1</b> : CAs CCEL</p> <p><b>C2.2</b> : CAs CRA CVL</p> <p><b>C2.3</b> : CA 37</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>C2.1</b> : réalisation des accompagnements</p> <p><b>C2.2</b> : réalisation des synthèses départementales et régionales</p> <p><b>C2.3</b> : réalisation des études et incorporation dans l'outils de référentiel régional vers la transition</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><b>C2.1</b> : réaliser les 600 accompagnements vers la transition agroécologique</p> <p><b>C2.2</b> : proposer un bilan par an par département et régional, nombre d'exploitations, positionnement de groupes</p> <p><b>C2.3</b> : restitution des études auprès du COFIL, utilisation des résultats pour diffusion dans les supports de communication de filière et mise à jour de l'outil d'évaluation</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>C2.1</b> : 2023-2024</p> <p><b>C2.2</b> : durée du CAP</p> <p><b>C2.3</b> : durée du CAP</p>
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b>C2.1</b> : CRA CVL/CRIEL</p> <p><b>C2.2</b> : CRA CVL/CRIEL</p> <p><b>C2.3</b> : CRA CVL/CRIEL</p>
<b>Partenariat</b>	<p><b>C2.1</b> : CAs / CCEL</p> <p><b>C2.2</b> : CRA CVL</p>

Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

<p><b>Coût total estimé</b></p>	<p><b>TOTAL = 250 800€</b>  <b>C2.1 TOTAL : 165 000€</b>                  0.5jr*550€*600exploitations= 165 000€  <b>C2.2 TOTAL : 8 800€</b>                  Bilan par département 0.5j*6 départements*550€*4ans = 6 600€                  Bilan régional 0.5j*550€*4ans = 1 100€                  Communication CRA CVL : 0.5jr*550€*4ans = 1 100€  <i>Pour mémoire 3jrs/an CRA CVL</i>  <b>C2.3 : TOTAL : 77 000€</b>                  4 études*7 personnes*5jours*550€</p>
<p><b>Aide Régionale sollicitée</b></p>	<p><b>TOTAL = 125 400€</b>  <b>C2.1 : 82 500€ (50%)</b>  <b>C2.2 : 4 400€ (50%)</b>  <b>C2.3 : 38 500€ (50%)</b></p>
<p><b>Participation autres financeurs</b></p>	<p><b>C2.1 : CAs CCEL</b>  <b>C2.2 : CAs CCEL CRA CVL</b>  <b>C2.3 : CAs</b></p>



## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

**CHANTIER : FAIRE ÉVOLUER LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ ÉCONOMIQUE**

<b>ACTION C3 : Permettre aux exploitants de s'approprier le calcul des coûts de production</b>	
<b>Contexte</b>	La transition agroécologique des exploitations passe par le pilier économique qui est le point clé de la réussite des autres actions. Dans un contexte économique mouvant, le pilotage économique des exploitations est un élément clé permettant de prendre des décisions stratégiques adaptées. L'outil « Couprod » reconnu nationalement permet de maîtriser les coûts et les marges des exploitations par un constat et une projection. La simulation qui peut être réalisée à la suite d'un état des lieux des coûts de production est un outil performant pour sécuriser les transitions et apporter des réponses aux exploitants sur les décisions stratégiques. Cette action fait suite à un calcul de coût de production et permet d'amener les exploitations vers des changements de systèmes plus complexes notamment grâce à l'utilisation de l'outil ADEL en lien avec les appuis techniques fourragers et une visite pluridisciplinaire. Cette première étape pourra les amener à une analyse prospective vers un changement de système en lien avec des changements de pratiques.
<b>Objectifs</b>	Faire progresser économiquement un maximum d'éleveurs qui auront identifié des points d'amélioration possibles grâce à l'outil d'évaluation de transition agroécologique ou suivant leur propre expertise, en réalisant une projection à partir d'une analyse économique de leur exploitation.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Réaliser une simulation de projection économique de l'exploitation</b>            Pour les exploitations ayant déjà réalisées un coût de production, passer du constat à la simulation sur la campagne en cours ou à venir (n+1) afin d'apporter des éléments concrets et fiables dans le pilotage de l'exploitation.</p> <p><b>Valorisation des résultats</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse et synthèse des résultats              Réaliser une synthèse annuelle de l'action reprenant le chiffrage des réalisations par département. La synthèse comprendra également une analyse des systèmes les plus efficaces.</li> <li>2. Communiquer sur les résultats : régionaux, et informations nationales             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un 4 pages annuel coûts de production et lien avec les références INOSYS</li> <li>• Une rencontre annuelle avec les prescripteurs (banques et centres de gestion, installation/transmission...) : opportunité en élevage bovins lait</li> <li>• Une rencontre annuelle interne réseau CA/CEL : conseillers prescripteurs</li> </ul> </li> </ol>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CA37 (+ convention Chef de file avec CAs et CELs de la région)
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation des simulations de coûts de production en utilisant l'outil « Couprod » et des synthèses
<b>Indicateurs de résultats</b>	Réaliser 110 simulations coûts de production/an Proposer une diffusion régionale pour les résultats régionaux et la synthèse Inosys
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du CAP
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CA 37
<b>Partenariat</b>	Autres CAs et CELs de la Région, Bio Centre – via convention Chef de file CRIEL, COFILs : relais promotion/diffusion des synthèses globales
<b>Coût total estimé</b>	<b>COÛT TOTAL : 242 000€</b> 1jr*550€*110 simulations (hors coûts de production)*4 = 220 000€
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 121 000€ (50%)</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	<b>C3.1</b> CAs CCEL <b>C3.2</b> CAs CCEL Banques, CER, France Agrimer

**CHANTIER : FAIRE EVOLUER LES SYSTEMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITERES DE DURABILITE ENVIRONNEMENTALE**

<b>ACTION C4 : Développer la décarbonation des exploitations laitières</b>	
<b>Contexte</b>	Parmi les leviers d'action en faveur de l'environnement, la maîtrise et la réduction des GES sont une des premières actions à mettre en place. La filière laitière est engagée depuis 2016 dans une démarche de réduction des gaz à effet de serre. Cet objectif s'est traduit dans le plan de la filière laitière, France Terre de Lait, par l'ambition de réduire l'empreinte carbone de la filière de l'ordre de 17,5% d'ici 2030. La région Centre-Val de Loire a toujours été proactive vis-à-vis de la mise en place de cette démarche et a enclenché depuis 2017, avec le soutien financier du Conseil Régional, la réalisation de diagnostics CAP2ER dans les élevages. Une Stratégie Régionale Bas Carbone « Ruminants » (SRBC) multi partenariale a ainsi été mise en place pour laquelle la filière laitière souhaite engager 250 éleveurs d'ici 5 ans. Fin 2022, 108 exploitants ont d'ores-et-déjà engagés dans la SRBC en réalisant un diagnostic CAP'2ER® de niveau 2 et en mettant en œuvre un plan d'action au sein de leurs exploitations.
<b>Objectifs</b>	Les objectifs de la filière sont de finaliser les 108 démarches engagées et de poursuivre les engagements pour approcher les 250 exploitations bovines laitières, et d'apporter un appui méthodologique et des compétences aux conseillers pour leur permettre d'élargir le panel de leviers mobilisables et d'en mesurer leur efficacité sur une exploitation laitière.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION C4.1 : Déploiement de la stratégie régionale bas carbone (SRBC)</b> L'action se déroule suivant 5 étapes (cf. programme SRBC et charte d'engagement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Année 1 : T0 diagnostic initial CAP'2ER® 1j / T0+4mois : plan action carbone 0,5j</li> <li>• Année 2, 3 et à 4 : appui technique/an : 1AT=0.5j</li> <li>• Année 5 : Constat de réalisation CAP'2ER®</li> </ul> <p><b>ACTION C4.2 : Mobiliser l'intelligence collective autour de leviers performants</b> Faire monter en compétence les conseillers élevages pour leur permettre de préconiser des leviers performants dans les systèmes de polyculture élevage grâce à une mutualisation des expériences et des compétences. Il s'agit de mettre en place des journées techniques d'études de cas en utilisant comme base des données les diagnostics CAP'2ER pour faire émerger des plans d'actions optimisés issus de l'intelligence et des compétences collectives. L'intervention d'experts sur des domaines de compétences ciblés (agronomie, agroforesterie, fertilisation, gestion des rotations, gestion des ressources énergétiques, ...) permettra de consolider les compétences au fur et à mesure de l'expression des besoins. Des éclairages sur d'autres domaines (économique, biodiversité, social...) seront recherchés afin de garder en perspective la nécessité du maintien des performances globales de l'exploitation.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C4.1</b> : Hors CAP – CRACVL et ses partenaires <b>C4.2</b> : Hors CAP – non validé à ce jour</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>C4.1</b> Finalisation du programme des exploitations engagées Nature des leviers utilisés <b>C4.2</b> Organisation d'une journée technique / 2ans</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>C4.1</b> : 250 élevages engagés <b>C4.2</b> 2 journées techniques regroupant les conseillers SRBC de la Région Centre-Val de Loire</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du CAP Filière
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b>C4.1</b> : CRA CVL <b>C4.2</b> : CRA CVL</p>
<b>Partenariat</b>	<p><b>C4.1</b> : CRIEL BL, CRIEL C, INTERBEV, AREOC <b>C4.2</b> : CRIEL BL, CRIEL C, INTERBEV, AREOC, IDELE</p>
<b>Coût total estimé</b>	Hors CAP – programme transversal SRBC (estimation 2023 : 73 700 euros)
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	Hors CAP – programme transversal SRBC (estimation 2023 : 47 987 euros)
<b>Participation autres financeurs</b>	CRACVL, INTERBEV, CRIEL, CAs, Laiteries, Ademe, Idele

<b>ACTION C5 : Favoriser l'autonomie alimentaire</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Parmi les critères de durabilité environnementale, l'autonomie alimentaire sur les exploitations est un levier identifié pour agir sur la préservation des ressources que sont l'eau, le sol et la biodiversité. C'est aussi un moyen de limiter l'emprunte foncière et de favoriser la bonne gestion des intrants (engrais, énergie fossile, aliments externes, ...). Dans le contexte climatique en évolution et avec des sécheresses de plus en plus intenses et longues, il y a un réel enjeu pour pouvoir demain nourrir correctement les animaux de façon économiquement durable et écologiquement acceptable. Aussi, la région a des particularités pédoclimatiques qu'il est nécessaire de prendre en considération pour mettre en place un système fourrager adapté et en adéquation avec les besoins alimentaires des troupeaux. C'est pourquoi la filière soutien programme régional « Herbe et Fourrages » initié en 2013 qui est un outil de transfert de connaissances et de pratiques aux exploitants essentiel dans le contexte de changement climatique actuel. La territorialisation de cette action est essentielle pour permettre aux exploitants d'avoir accès à des services de conseils de proximité avec des conseillers experts de leur territoire et de leur production.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Améliorer la performance alimentaire du troupeau intégrant un système fourrager optimisé et permettre l'accès à des outils de stockage de fourrage. C'est aussi de poursuivre le programme de transfert « Herbe et Fourrages ».</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION C5.1 : Améliorer et maintenir la performance alimentaire du troupeau</b> Permettre l'accès à des visites conseil technico-économique pour établir un constat d'alimentation et la mise en place d'un système d'alimentation cohérent avec les ressources disponibles sur l'exploitation : abreuvement, fourrages, ressource protéique, mode de distribution 0,5jr*600 exploitations / 4ans</p> <p><b>ACTION C5.2 : Améliorer et maintenir la performance du système fourrager</b> Elaborer une stratégie de gestion du système fourrager adaptée au contexte agronomique, pédoclimatique, économique et social de l'exploitation pour favoriser l'autonomie alimentaire et protéique, mettant à profit les pratiques innovantes développées dans le programme Herbes et Fourrages et s'appuyant sur l'utilisation de l'outil de simulation économique Adel 2 visites conseil de 0.5jr = 1 état des lieux et plan d'action + 1 approfondissement technico-économique = 2*0.5jr*375 exploitations / 4ans</p> <p><b>ACTION C5.3 : Investir dans du matériel adapté au séchage et stockage des fourrages</b> Faciliter les investissements dans des bâtiments de stockage de fourrages pour des exploitations impactées par les changements climatiques. Le nombre de dossier n'est pas défini et fait appel aux capacités d'investissements débloqués à cet effet (voir action C8.3)</p> <p><b>ACTION C5.4 : Capitaliser et transférer les connaissances sur les itinéraires techniques fourragers des exploitations pilotes</b> 6<sup>ème</sup> Programme « Herbe et Fourrages » 01/01/2023-31/12/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier et caractériser les systèmes fourragers performants et résilients dans la filière bovins lait</li> <li>→ Gestion de l'herbe dans un contexte d'aléas climatiques et économiques</li> <li>→ 6 projets en cours avec les acteurs de la recherche (2023-2027)             <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réseau régional de références sur la croissance des prairies</li> <li>➤ GLYPHOVIN : pâturage de surfaces additionnelles par les ovins</li> <li>➤ Esti'VAL : valorisation des cultures fourragères estivale par le pâturage</li> <li>➤ Coupe-TÔT : effet de la date de 1<sup>ère</sup> coupe sur prairie multi-espèces</li> <li>➤ Circul'R : production d'un concentré céréalier à la ferme</li> <li>➤ Modélisation des stratégies fourragères</li> </ul> </li> </ul> <p>+ Travail sur la thématique de l'eau : abreuvement et qualité de l'eau</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>C5.1</b> : CAs CCEL <b>C5.2</b> : CAs CCEL <b>C5.3</b> : Exploitation dont le siège social est en région Centre-Val de Loire répondant à au moins l'une des conditions suivantes :</p>

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur ;</li> <li>- Être certifié AB ; HVE ; SIQO ;</li> <li>- Être engagé dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : ferme du réseau DEPHY, membre d'un GIEE, membre d'un « groupe 30 000 », membre du programme « Herbe et Fourrages », adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ;</li> <li>- Être engagé dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;</li> <li>- Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes "carbone" approuvées par le Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre ;</li> <li>- Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne » ;</li> <li>- Adhérer à la Charte de Bonnes pratiques d'élevage du CNIEL – version 2022.</li> </ul> <p><b>C5.4 : CRA CVL</b></p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p><b>C5.1</b> : réalisation des visites conseil optimisation de l'alimentation du troupeau  <b>C5.2</b> : réalisation des stratégies de gestion du système fourrager  <b>C5.3</b> : nombre de dossiers déposés  <b>C5.4</b> : réalisation des flash hebdo, articles de presse, notes techniques, vidéos témoignages, fiches cas-types fourragers, présence sur réseaux sociaux, groupes d'échanges techniques, démonstrations, embauche d'un conseiller régional</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p><b>C5.1</b> : visites conseil de 600 exploitations, amélioration des performances des exploitations  <b>C5.2</b> : visites conseil de 375 exploitations  <b>C5.3</b> : nombre de dossiers d'investissement en bâtiments de stockage  <b>C5.4</b> : suivi de 15 exploitations sur la région, 47 flashs hebdo, 2 articles de presse/mois, 12 notes techniques, 16 vidéos témoignages, participation aux salons régionaux (Charolais, Ferme Expo Tours, ...)</p>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<p><b>C5.1 à 5.3</b> sur la durée du CAP  <b>C5.4</b> : 2023-2027</p>
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	<p><b>C5.1</b> : CAs, CCEL, ...  <b>C5.2</b> : CAs, CCEL, ...  <b>C5.3</b> : CAs, CCEL, ...  <b>C5.4</b> : CAs, TCEL, Alysé, GDS Centre, Loir-et-Cher Conseil Elevage Lait, CIIRPO</p>
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 857 250 €</b>  <b>C5.1 : 165 000 €</b>  <math>0.5\text{jr} * 550\text{€} * 600 = 165\ 000\text{€}</math>  <b>C5.2 : 206 250 €</b>  <math>1\text{jr} * 550\text{€} * 375 = 206\ 250\text{€}</math>  <b>C5.3 : voir action C8.3</b>  <b>C5.4 : 486 000 €</b>  <b>6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Programmes Herbe et Fourrages</b>  Part de financement CAP Bovins lait 27% = <math>900\ 000\text{€} * 27\% * 2 = 243\ 000\text{€} * 2</math></p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p><b>TOTAL : 380 025 €</b>  <b>C5.1 : 82 500€ (50%)</b>  <b>C5.2 : 103 125€ (50%)</b>  <b>C5.3 : voir action C8.3</b>  <b>C5.4</b> : Programme Herbes et Fourrages :  <math>243\ 000\text{€} * 40\% * 2 = 194\ 400\text{€}</math>  <b>FEADER (60%) : 291 600 euros</b></p>
<b>Participation autres financeurs</b>	<p><b>C5.1, C5.2</b> : CAs, CCEL, ...  <b>C5.3</b> : Autofinancement des bénéficiaires  <b>C5.4</b> : Ferme expérimentale des Bordes, Arvalis, INRAE, Institut de l'Elevage, Structures à vocation pédagogique</p>

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

**CHANTIER : FAIRE EVOLUER LES SYSTEMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITERES DE DURABILITE ENVIRONNEMENTALE**

<b>ACTION C6 : Favoriser la biodiversité génétique et la gestion du troupeau</b>	
<b>Contexte</b>	La mise en place d'un suivi de reproduction et la maîtrise de la génétique du troupeau sont des leviers techniques de premier ordre pour améliorer la performance économique et diminuer l'impact sur les GES des exploitations laitières en optimisant le nombre d'animaux productifs sur l'exploitation ou en développant des capacités génétiques des animaux à limiter la production des GES par exemple. Il apparaît pour la filière que ce suivi de conseil est un élément de base dans les exploitations et que chaque éleveur doit aujourd'hui prendre ce point d'évolution technico-économique comme un incontournable dans sa gestion d'entreprise.
<b>Objectifs</b>	L'objectif est de réaliser une visite conseil et un suivi régulier des progrès génétiques des exploitations de la région en lien avec les centres de sélection et acteurs privilégiés du développement des performances dans ces domaines.
<b>Contenu de l'action</b>	Réalisation de visite de conseil en amélioration et adaptation des choix sur la génétique du troupeau.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Hors CAP
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation des visites
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation d'un suivi sur les 600 exploitations laitières de la région, amélioration et progression des critères retenus
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du CAP Filière
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CAs CCEL
<b>Partenariat</b>	Hors CAP
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total : 165 000€</b> 0.5*550€*600 exploitations =165 000€
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	Hors CAP
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

#### CHANTIER : FAIRE ÉVOLUER LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITÈRES DE DURABILITÉ SOCIO-TERRITORIAL

<b>ACTION C7 : Favoriser la prise en compte globale de la santé du troupeau</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Les exploitations peuvent agir favorablement dans l'approche One Health par la prise en compte de la « santé » à chaque niveau de la production. La bonne gestion de la santé des animaux est un élément déterminant pour une production laitière quantitative et qualitative ce qui, par la suite, a aussi un impact sur la qualité des produits finis. La confiance des consommateurs et l'image positive des « produits laitiers » bons pour la santé sont des preuves fortes des actions sanitaires menées jusqu'à aujourd'hui.</p> <p>Pour maintenir voire renforcer cette confiance, il est nécessaire d'améliorer la prise en compte de la santé animale. Historiquement, la gestion de la santé s'est organisée en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions collectives de prévention, surveillance et lutte pour les zoonoses et les maladies fortement transmissibles ou impactantes au sein des élevages,</li> <li>• Des actions curatives individuelles pour les maladies liées à un diagnostic</li> </ul> <p>À la suite de problématiques d'antibiorésistance et d'impacts environnementaux, la volonté collective des professionnels de la santé humaine, animale et environnementale, est de favoriser la prévention des maladies pour limiter les actions curatives : prévenir plutôt que de guérir. Cette démarche induit une autre approche globale de la santé qui vise à développer des actions de prévention et de lutte adaptées aux nouvelles. Cela nécessite un accompagnement des éleveurs dans le maintien et l'amélioration de la santé de leur troupeau. Ces actions sont encore plus importantes dans le contexte de changement climatique susceptible d'apporter de nouvelles pathologies dans nos territoires notamment par la présence de nouveaux vecteurs.</p>
<b>Objectifs</b>	L'objectif de cette action est de permettre aux exploitants de mettre en place une réelle stratégie autour de la santé du troupeau et des conditions d'élevage pour s'adapter au mieux aux évolutions du climat et prévenir des pathologies impactant fortement la performance du troupeau. Cette action se fait en gardant à l'esprit à la fois le contexte de réduction des traitements comme celui de la santé économique des élevages.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Améliorer la prise en compte de la santé du troupeau tout au long de la vie des animaux</b></p> <p>Permettre aux exploitants d'avoir une visite conseil sur la gestion globale de la santé du troupeau dans une démarche de « santé intégrée » visant à explorer un angle de réflexion complémentaire aux démarches actuelles, à prendre en compte l'alimentation et l'habitat des animaux, à réfléchir au bien-être, à l'efficacité et la rentabilité des méthodes actuelles de prévention sur l'exploitation.</p> <p>0.5j *130 exploitations / 4 ans</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	GDS Centre
<b>Indicateurs de suivi</b>	Réalisation de visites conseils sur la thématique de la santé du troupeau
<b>Indicateurs de résultat</b>	130 visites sur la durée du CAP
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du CAP Filière
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	GDS Centre
<b>Partenariat</b>	GDS
<b>Coût total estimé</b>	<p><b>TOTAL : 35 750€</b></p> <p>0.5j*550€*130 exploitations</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>TOTAL : 17 875€ (50%)</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des bénéficiaires

<b>ACTION C8 : Mettre en place et piloter les actions sanitaires garantes de la sécurité des populations et des élevages</b>	
<b>Contexte</b>	<p>La problématique est directe : le sanitaire est un enjeu économique dans la production mais aussi un enjeu crucial dans la commercialisation.</p> <p>Pour garantir une prévention et une lutte efficace contre les pathologies animales et la sécurité alimentaire, les actions doivent être collectives. C'est donc ce à quoi s'attachent GDS Centre et les six GDS de la région dans la filière bovins lait. Les élus représentant l'ensemble des éleveurs sont animés par quatre grandes valeurs que sont le mutualisme, la solidarité, la proximité et le service aux éleveurs. Tous les éleveurs de la région sont ainsi traités équitablement, avec un souci d'indépendance, de confidentialité et d'impartialité.</p> <p>Il est important de rappeler que ce suivi sanitaire n'est pas figé, les programmes s'ajustent aux enjeux actuels des éleveurs et des exigences de la société : une grande exigence de contenir les maladies, l'émergence de nouvelles avec le changement climatique, le changement de pratiques d'élevage, un développement de la résistance aux traitements changeant les moyens de prévention comme de lutte... La force des GDS est de pouvoir s'appuyer sur un réseau, renforçant à la fois l'expertise et la possibilité de mutualiser des recherches dans l'intérêt des éleveurs.</p> <p>Or, sans soutien financier, les producteurs ne peuvent pas assumer financièrement seuls les tests et analyses qui leur sont demandés. Les GDS se mobilisent avec leurs propres moyens pour préparer chacun à l'avenir mais la démarche sanitaire doit pouvoir être faite chez tous pour éviter la sanction commerciale. L'aide financière a donc un vrai poids pour la filière.</p>
<b>Objectifs de la filière</b>	<p>GDS Centre et les six GDS de la région poursuivent deux principaux objectifs.</p> <p>Le premier consiste à améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé animale, en mettant en place des actions de prévention et de lutte contre les zoonoses et les agents pathogènes pouvant entraîner des conséquences pour la santé humaine.</p> <p>Le second objectif est d'accompagner au mieux les éleveurs pour leur permettre de pérenniser leur activité et de conserver leurs marchés. Or, les enjeux sanitaires représentent aujourd'hui un poids important dans les négociations commerciales, que ce soit sur le plan international ou sur le plan local (Influenza aviaire, Fièvre porcine africaine, FCO, BVD pour ne citer que l'actualité).</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>C8.1 : Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la surveillance de la brucellose</li> <li>- Maintien de la surveillance de la leucose bovine enzootique</li> <li>- Maintien de la lutte contre la tuberculose</li> <li>- Vers une éradication de l'IBR sur le territoire</li> </ul> <p><i>δ Visites vétérinaires, prélèvements et analyses dans le cadre d'une introduction et/ou d'une prophylaxie, d'un assainissement ou d'un concours</i></p> <p><b>C8.2 : Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la lutte contre la maladie des muqueuses (BVD)</li> <li>- Organiser la lutte contre la Paratuberculose bovine</li> <li>- Prévenir la diffusion de la Besnoitiose dans la région</li> <li>- Surveillance des maladies abortives</li> </ul> <p><i>δ Visite vétérinaire, prélèvements et analyses réalisés dans le cadre d'un plan collectif, d'une introduction, d'un assainissement ou d'un avortement, surcoût des boucles préleveuses pour la BVD</i></p> <p><b>C8.3 : Assurer un accompagnement optimal des éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement : recherche d'un usage plus raisonné des médicaments et sensibilisation aux méthodes complémentaires (formations, lutte parasitisme avec bilans et coproscopies, mise à disposition de matériel pour la prévention en parasitisme...), amélioration du BEA (formations, audits, accès matériels et prestations), gestion des DASRI, action qualité de l'eau</li> <li>- Aide au diagnostic</li> <li>- Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts</li> </ul> <p><i>δ Visites vétérinaires, prélèvements, autopsies, analyses et accompagnement technique (expertise) pour l'ensemble des espèces animales, réalisation d'autocontrôles pour les produits lait cru, aide au diagnostic (notamment pour le dépistage et l'assainissement)</i></p>

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

	<p><b>Autres actions réalisées et transversales – sans demande de financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la diffusion de connaissances</li> <li>- Concilier technique et sanitaire pour une amélioration des performances globales des exploitations</li> <li>- Participation aux plans d'urgence</li> </ul> <p><i>δ Formations techniques, visites, communication individualisée ou collective (site internet, mailing, fiches techniques), visites d'appui qualité du lait, plan mortalité veaux, plan de biosécurité, formations spécifiques reconnues par les plans nationaux, aide à la désinfection de l'exploitation contaminée, aide à la prise de décision dans le cadre de la cellule de crise, accompagnement moral et financier des élevages contaminés</i></p>
<p><b>Bénéficiaire de la subvention</b></p>	<p>100% de l'aide sollicitée est destinée aux détenteurs Et chacun est informé du montant de l'accompagnement financier du Conseil régional</p>
<p><b>Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</b></p>	<p><u>Indicateurs de résultats et de suivi :</u></p> <p><b>C8.1 : Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Brucellose</b> : taux de réalisation de dépistages à la date de fin de campagne <i>δ Nombre d'élevages bovins prélevés par rapport au nombre d'élevages programmés en prophylaxie</i></li> <li>- <b>Leucose</b> : taux de réalisation de dépistages à la date de fin de campagne <i>δ Nombre d'élevages bovins prélevés par rapport au nombre d'élevages programmés en prophylaxie</i></li> <li>- <b>Tuberculose</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Taux de réalisation à la date de fin de campagne <i>δ Nombre d'élevages bovins prélevés par rapport au nombre d'élevages programmés en prophylaxie (pour les départements concernés)</i></li> <li>o Taux de résultats négatifs <i>δ Nombre de résultats négatifs par rapport au nombre de bovins dépistés</i></li> <li>o Niveau de surveillance de la faune sauvage <i>δ Nombre de cerfs, sangliers et chevreuils autopsiés et/ou analysés</i></li> </ul> </li> <li>- <b>IBR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de cheptels qualifiés "Indemne IBR" <i>δ Nombre d'élevages qualifiés "Indemnes" au 30/06</i></li> <li>o Incidence <i>δ Nombre d'élevages nouvellement infectés par rapport au nombre total d'infectés</i></li> <li>o Prévalence <i>δ Nombre d'élevages infectés par rapport au nombre d'élevages dépistés</i></li> </ul> </li> </ul> <p><b>C8.2 : Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>BVD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Cheptels engagés dans un plan de surveillance annuel <i>δ Nombre interventions planifiées sur sérologie lait</i></li> <li>o Cheptels engagés dans un plan de surveillance annuel <i>δ Nombre interventions planifiées sur cartilage uniquement</i></li> <li>o Nombre d'ateliers à statut favorable <i>δ Prophylaxie faite (séro ou viro) et négative</i></li> <li>o Taux ateliers à statut favorable <i>δ Prophylaxie faite (séro ou viro) et négative / totalité des prophylaxies prévues (séro et viro)</i></li> <li>o Taux d'animaux infectés IPI confirmés <i>δ Nombre animaux reconnus IPI par rapport au nombre total anx dépistés en virologie (naissance, intros, assainissement)</i></li> <li>o Taux d'animaux infectés virémiques transitoires <i>δ Nombre animaux virémiques transitoires (viroPOS recontrôlé neg ou viroPOS avec Ac indiv POS) par rapport au nombre total aux dépistés en virologie)</i></li> </ul> </li> <li>- <b>Paratuberculose</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Type de dépistage <i>δ Assainissement (A) Qualification (Q) Généralisé (G)</i></li> <li>o Taux d'élevages dépistés <i>δ Nombre d'élevages dépistés par rapport au nombre d'élevages du département</i></li> <li>o Taux d'élevages infectés <i>δ Nombre d'élevages infectés (au moins 1 PCR indiv POS) par rapport au nombre d'élevages dépistés</i></li> <li>o Niveau de suivi des cheptels infectés <i>δ Nombre d'élevages infectés (au moins 1 PCR indiv POS) par rapport au nombre d'élevages dépistés</i></li> </ul> </li> </ul>

## Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

### DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Besnoitiose</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Taux de bovins infectés</li> </ul> </li> <li>ø <i>Nombre de bovins infectés par rapport au nombre de bovins dépistés à l'introduction</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Niveau de suivi de la surveillance à l'introduction</li> </ul> </li> <li>ø <i>Nombre de bovins contrôlés en besnoitiose par rapport au nombre de bovins ayant été introduits (nb ASDA vertes)</i></li> <li>- <b><u>Maladies abortives</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Niveau de suivi des avortements (à l'échelle des cheptels)</li> </ul> </li> <li>ø <i>Nombre de cheptels ayant fait une déclaration rapport au nombre total de cheptels</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Niveau de suivi des avortements (à l'échelle de l'animal)</li> </ul> </li> <li>ø <i>Nombre d'animaux ayant fait l'objet d'une déclaration à l'avortement par rapport au nombre de femelles reproductrices (femelles de plus de 24 mois)</i></li> </ul> <p><b>C8.3 : Assurer un accompagnement optimal des éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Diffusion des connaissances</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de formations</li> <li>o Nombre de thèmes différents</li> <li>o Nombre d'éleveurs participants</li> <li>o Nombre de participations à des événements agricoles</li> <li>o Nombre de visites chez des jeunes installés</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de producteurs en contrat</li> <li>o Taux d'appui technique individuel des élevages</li> </ul> </li> <li>ø <i>Nombre d'appuis techniques réalisés à la suite d'un accident sanitaire ou technologique sur le nombre de cheptels faisant l'objet d'analyses</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de dossiers suivis au niveau du GBPH ou autres formations d'hygiène</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Diminuer l'impact des élevages pour l'environnement</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre d'éleveurs ayant acheté un fût de DASRI</li> <li>o Nombre d'éleveurs participants à des collectes de suivi de la qualité de l'eau</li> <li>o Niveau de suivi du parasitisme</li> </ul> </li> <li>ø <i>Nombre de bilans parasitaires réalisés (dosage pepsinogène, coproscopie) ou de visites terrain sur le sujet</i></li> <li>- <b><u>Aide au diagnostic</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de dossiers suivis par le GDS dans le cadre de l'aide au diagnostic</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Concilier technique et sanitaire pour une amélioration des performances</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de plans "cellules" réalisés</li> <li>o Nombre de plans "mortalité veaux" mis en place</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Participation aux plans d'urgence</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nombre de plans d'urgence réalisés</li> </ul> </li> <li>ø <i>Exercices ou non</i></li> </ul>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023 - 2027	
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	GDS Centre	
<b>Partenariat</b>	Etat, vétérinaires et laboratoires d'analyse	
<b>Coût total estimé</b>  BOVINS LAIT	<b>TOTAL ANNUEL BOVINS = 644 568,21€</b>	
	<b>C8.1 Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé 75 679,48 €</b>	
	Coût estimé	
	Brucellose	14 910,24 €
	Leucose bovine enzootique	2 134,51 €
	Tuberculose	0 €
	IBR	58 634,73 €
<b>C8.2 : Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante : 376 644,16 €</b>		
Coût estimé		

Contrat d'Appui aux Projets Bovins-Lait 2023-2027

DEFI C : ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS LAITIÈRES DANS LES TRANSITIONS

	BVD	155 472,86 €
	Paratuberculose	50 514,50 €
	Besnoitiose	24 988,08 €
	Maladies abortives	145 668,72 €
	<b>C8.3 : Assurer un accompagnement optimal des éleveurs : 172 244,57 €</b>	
		Coût estimé
	Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts	138 606,56 €
	Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement	0 €
	Aide au diagnostic	53 638,01 €
Aide Régionale BOVINS LAIT	<b>TOTAL ANNUEL BOVINS = 419 879,12 €</b>	
	<b>C8.1 : Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé : 55 978,82 €</b>	
		Aide régionale
	Brucellose	10 181,90 €
	Leucose bovine enzootique	1 532,11 €
	Tuberculose	0 €
	IBR	44 264,81 €
	<b>C8.2 : Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante : 287 386,73 €</b>	
		Aide régionale
	BVD	117 819,01 €
	Paratuberculose	30 756,88 €
	Besnoitiose	19 482,02 €
	Maladies abortives	119 328,84 €
	<b>C8.3 : Assurer un accompagnement optimal des éleveurs : 76 513,56 €</b>	
		Aide régionale
Accompagner les éleveurs dans le développement de circuits courts	64 111,84 €	
Diminuer l'impact des élevages sur l'environnement	0 €	
Aide au diagnostic	12 401,72 €	
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des éleveurs en direct et à travers la mutualisation des GDS (fonds propres et caisses de solidarité)	

**CHANTIER : FAIRE EVOLUER LES SYSTEMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITERES DE DURABILITE SOCIO-TERRITORIAL**

**ACTION C9 : Accompagner le déploiement d'actions en faveur du bien-être sur l'exploitation**

<b>Contexte</b>	Les installations des exploitations laitières impactent plusieurs domaines, dont le paysage, le respect des normes environnementales, le niveau de bien-être animal et en tant qu'outils de travail pour l'exploitant. Ces installations portent des enjeux économiques (avoir un outil de production performant), environnementaux (respect des normes et des paysages), sociétaux (respect du BEA) et sociaux (réduction de la pénibilité au travail). Elles contribuent largement au bien-être global sur l'exploitation. Aussi elles impactent l'exploitation en termes de financement et de transmission. Enfin depuis 2020, les investissements en bâtiment et matériel ont fortement augmenté et sont sujets à des variations de prix importantes. Pour mettre en place ou améliorer les installations existantes, il apparaît essentiel à la filière d'accompagner les exploitants par une étude objective de leur projet incluant le système d'exploitation dans son ensemble et de permettre à l'exploitant de valoriser le projet par un positionnement clair sur le BEA.
<b>Objectifs</b>	L'objectif de cette action est de développer un outil de production adapté aux besoins des animaux en termes de bien-être animal et de production, tout en respectant les attentes de l'éleveur sur la pénibilité et l'organisation du travail et les contraintes de l'exploitation.
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>ACTION C9.1 : Optimiser les outils de production</b> Permettre aux exploitants de bénéficier d'une visite conseil sur l'optimisation des bâtiments, des systèmes d'alimentation et de traite, sur les outils mécaniques utilisés pour la gestion du troupeau, avoir une veille technologique sur les avancées numériques pour une amélioration à court, moyen ou long termes (bâtiment, couchage, abreuvoir, alimentation, accès, organisation...) pouvant utiliser des technologies d'études innovantes (ex : €Cow-Cam) et une expertise en bâtiment. Cette étude est vivement conseillée avant la réalisation d'un projet d'investissement (action C9) et dans le cadre d'une approche de la pénibilité au travail et de l'organisation du travail sur l'exploitation (action A4.3)</p> <p><b>ACTION C9.2 : Mettre en place les outils nécessaires à l'évaluation du BEA</b> Pour chaque exploitation laitière, adhésion à la charte des bonnes pratiques d'élevage de 2022, incluant le respect du bien-être animal, notamment par la réalisation du Boviwell®</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CAs CCEL
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>C9.1</b> : Réalisation de visites conseils sur la thématique de l'optimisation des outils de production <b>C9.2</b> : Adhésion à la charte V2022
<b>Indicateurs de résultat</b>	<b>C9.1</b> : 300 accompagnements techniques, nombres d'études débouchant sur un investissement, impact sur la pénibilité et le BEA <b>C9.2</b> : 100% des éleveurs ayant réalisé un diagnostic BOVIWELL (via la CBPE)
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	Durée du CAP Filière
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<b>C9.1</b> CRA CVL <b>C9.2</b> CRIEL
<b>Partenariat</b>	Autofinancement des bénéficiaires
<b>Coût total estimé</b>	<b>TOTAL 165 000€</b> <b>C9.1 : 165 000€</b> 2*0.5jr*550€*300 exploitations <b>C9.2 : Hors CAP</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<b>Total 82 500 €</b> <b>C9.1 : 82 500€ (50%)</b> <b>C9.2 : Hors CAP</b>

**CHANTIER : FAIRE EVOLUER LES SYSTEMES D'EXPLOITATION SUIVANT DES CRITERES DE DURABILITE  
SOCIO-TERRITORIAL**

<b>ACTION C10 : Mettre en place des outils de production adaptés : Modernisation et Gestion des risques</b>								
<b>Contexte</b>	<p>La prise en compte de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail de l'exploitant, du bien-être animal et de la compétitivité des exploitations dépend fortement des équipements et de leur adéquation avec les besoins niveau d'équipement des exploitations laitières.</p> <p>Pour répondre aux attentes sociétales (bien-être animal, intégration dans le paysage, ...), pour améliorer la performance énergétique, pour répondre aux cahiers des charges des laiteries, pour intégrer la réduction de la pénibilité au travail, les exploitants doivent pouvoir avoir accès à des installations qui font appel à des investissements structurants et des investissements d'adaptation.</p> <p>L'importance de maintenir une dynamique d'investissements sur les exploitations afin que celles-ci restent performantes techniquement et viables économiquement. Des investissements bien identifiés sont générateurs de plus-value économique et sociale sur le long terme pour la filière. Incontestablement, ils contribuent à l'amélioration des conditions de travail en réduisant la pénibilité du travail sur les exploitations agricoles et en augmentant la sécurité des hommes et le bien-être animal. Ils permettent de faciliter la transmission d'un outil de production et d'engager les transitions agricoles attendues.</p> <p>Dans la continuité des actions précédentes, la modernisation des exploitations agricoles tout au long de la vie de l'exploitation est un gage de performance et de pérennité.</p>							
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif est de permettre l'accès à des équipements grâce à un co-financement pour un maximum d'exploitant et garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amélioration des conditions de travail et le maintien des exploitants laitières sur le territoire jusqu'à la transmission de l'atelier laitier</li> <li>• L'amélioration du bien-être animal et avoir la capacité de répondre aux attentes sociétales</li> <li>• La transmission d'un outil de production performant</li> </ul> <p style="text-align: center;">○</p>							
<b>Contenu de l'action</b>	<p><b>Investissements éligibles</b></p> <p>Dispositif : Modernisation des exploitations agricoles : texte non grisé</p> <p>Dispositif : Risques climatiques : texte grisé</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; vertical-align: top;">Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="vertical-align: top;">                     Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir                      Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile                      Griffes de reprise du fourrage                      Herbornètre (matériel amortissable)                      Remorques distributrices mélangeuses ou non                      Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo                      Construction, rénovation, extension de bâtiment de stockage de fourrages et de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière (sous réserve de fournir un diagnostic sécurisation fourrage avec la demande de financement).                      Matériel de séchage mixte (fourrages et grains à destination des animaux)                      Système de séchage en grange : bâtiment + aménagement + équipement                      Toasteur                 </td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Bâtiments accès extérieur</td> <td style="vertical-align: top;">et Bâtiment d'élevage</td> <td style="vertical-align: top;">                     Auges                      Brise-vents                      Brosses                      Brumisateurs                      Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment &gt; à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière.                      Cornadis                      Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention                      Eclairage naturel et électrique                      Isolation                      Râteliers                      Systèmes de ventilation et régulation automatique                      Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes                      Amélioration des équipements de traite                 </td> </tr> </table>		Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires		Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile Griffes de reprise du fourrage Herbornètre (matériel amortissable) Remorques distributrices mélangeuses ou non Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo Construction, rénovation, extension de bâtiment de stockage de fourrages et de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière (sous réserve de fournir un diagnostic sécurisation fourrage avec la demande de financement). Matériel de séchage mixte (fourrages et grains à destination des animaux) Système de séchage en grange : bâtiment + aménagement + équipement Toasteur	Bâtiments accès extérieur	et Bâtiment d'élevage	Auges Brise-vents Brosses Brumisateurs Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière. Cornadis Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention Eclairage naturel et électrique Isolation Râteliers Systèmes de ventilation et régulation automatique Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes Amélioration des équipements de traite
Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires		Dispositif de reprise dans les silos : trémie, vis, laminoir Fabrication d'aliment à la ferme, fixe ou mobile Griffes de reprise du fourrage Herbornètre (matériel amortissable) Remorques distributrices mélangeuses ou non Silos de stockage d'aliments et de concentrés : dalle de béton et matériel de construction / rénovation du silo Construction, rénovation, extension de bâtiment de stockage de fourrages et de grains avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière (sous réserve de fournir un diagnostic sécurisation fourrage avec la demande de financement). Matériel de séchage mixte (fourrages et grains à destination des animaux) Système de séchage en grange : bâtiment + aménagement + équipement Toasteur						
Bâtiments accès extérieur	et Bâtiment d'élevage	Auges Brise-vents Brosses Brumisateurs Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage avec bardage et charpente bois SAUF si portée du bâtiment > à 15 mètres, alors seul le bardage en bois est obligatoire : gros œuvre, plomberie, terrassement, électricité, zinguerie, gouttière. Cornadis Couloir de contention fixe ou mobile, parc de contention Eclairage naturel et électrique Isolation Râteliers Systèmes de ventilation et régulation automatique Tapis, revêtement anti-dérapant, logettes Amélioration des équipements de traite						

		<p>Compteur à lait Création, rénovation de la salle de traite et de la laiterie (aire de manœuvre, sols, murs et plafonds, équipement pour le nettoyage du local et du matériel) Matériel de traite : griffe, roto, robot de traite, décrochage automatique Tank à lait, tank tampon Taxi lait</p>
	Accès extérieur et pâturage	<p>Abreuvement des animaux (extérieur et intérieur) comprenant : abreuvoir, pompe (éolienne, solaire, thermique, ...), traitement (hors forage) Pompe thermique pour l'abreuvement Stabilisation des aires d'abreuvement et d'affouragement au champ Aménagement de l'accès à l'extérieur : terrassement, maçonnerie, clôtures, portes, passages canadiens, abris, ... Broyeur à disque sous clôture Clôtures mobiles, clôtures mobiles électriques et équipements de pose Boviducs, passerelles de franchissement</p>
	Gestion des effluents	Stockage et traitement des effluents d'élevage et des eaux blanches (hors mises aux normes)
	Amélioration et sécurisation des conditions de travail	<p>-Distribution automatisée ou mécanisée des aliments : cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, pailleuse, pailleuse-distributrice, distributrices mélangeuses ou non, bol mélangeur, dérouleuse, floconneur, godet, allaitement artificiel - Portillons - Outils d'aide à la décision - Plancher mobile de fosse de traite Panneaux insémination et barre anti-recul Quai d'embarquement</p>
	Sanitaire et biosécurité	<p>Case de quarantaine Dispositif de désinfection de l'eau Matériel de surveillance : détection des chaleurs et des vêlages, nébulisateur (diffuseur huiles essentielles), identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire Matériels liés à l'hygiène de la traite</p>
	Economie d'énergie et d'eau	<p>Pré-refroidisseurs de lait Récupérateurs de chaleur sur tank à lait Matériel de fermeture des silos en substitution des pneus : bâches géotextiles, sacs à silos, tapis caoutchouc, filets de protection, géomembrane (sous réserve de matériel amortissable) Récupération et stockage des eaux de pluies</p>
	<p>- Frais généraux liés aux investissements : diagnostic préalable à l'investissement Dépenses de conception des bâtiments (études, frais d'architecte, maîtrise d'œuvre). <i>Le montant retenu sera au maximum équivalent à 10% du montant des investissements matériels.</i></p> <p><i>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles : les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.</i></p>	
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p><b>Critères d'éligibilité :</b></p> <p>Eleveur de la région Centre-Val de Loire répondant à au moins l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur</li> <li>• Être certifié AB ; HVE ; SIQO ;</li> <li>• Être engagé dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ferme du réseau DEPHY,</li> <li>○ Membre d'un GIEE,</li> <li>○ Membre d'un « groupe 30 000 »,</li> <li>○ Membre du programme « Herbe et Fourrages »,</li> <li>○ Adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi) ;</li> </ul> </li> <li>• Être engagé dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC) ;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes “carbone” approuvées par le Ministère de la Transition Ecologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP’2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre ;</li> <li>• Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne » ;</li> <li>• Adhérer à la Charte de Bonnes pratiques d’élevage du CNIEL – version 2022</li> </ul>
<b>Bénéficiaires de la subvention</b>	<p><b>Action C10.1 : Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s’applique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d’aide publique : 30%</li> <li>• Bonifications : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique et autres SIQO</li> <li>○ ET +10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (DNA).</li> </ul> </li> </ul> <p>Taux d’aide maximum de la région : 50%. Le minimum d’aide publique est fixé à 2000 €.</p> <p><b>Action C10.2 Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT : Montant d’investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</b></p> <p>Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 SIAP (Soutien Investissement Agricole Productif) – investissements productifs, sous-dispositif « Modernisation des exploitations agricoles » du FEADER 2023-27 dans le cadre des cahiers des charges publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur ces deux mesures sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. Le taux d’aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s’appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d’intervention de la mesure précitée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de base d’aide publique : 30% (répartition 40% Région / 60% FEADER)</li> <li>• Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ + 10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs,</li> <li>○ + 10% pour exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO.</li> </ul> </li> </ul> <p>Il est possible d’accompagner sur la durée du CAP : un dossier « CAPEX », un dossier « SIAP » (Modernisation) et un dossier « SIAP » (Risques climatiques) par exploitation.</p>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre d’exploitations bénéficiaires Montant des investissements réalisés Montant des aides attribuées</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de projets financés sur 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets SIAP : 125 dossiers</li> <li>• Projets CAPEX : 120 dossiers</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	2023 – 2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l’action</b>	CRA CVL
<b>Partenariat</b>	CAs, CEL, OP, Laiteries
<b>Coût total estimé</b>	<b>Coût total 14 000 000€</b>
<b>Aide régionale sollicitée</b>	<p>Aide régionale sollicitée : 1 690 000€ ainsi réparti :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80% pour SIAP soit 1 352 000€</li> <li>• 20% pour CAPEX soit 338 000€</li> </ul>
<b>Participation autres financeurs</b>	FEADER, Conseils départementaux ayant signé une convention avec le Conseil régional. Eventuels AAP de France AgriMer
<b>Observations</b>	Les dossiers investissements entre 5 000 et 12 500 euros sont à viser par une OP ou OPA. La CRACVL en assure l’instruction.

## ANNEXE B

**BUDGET PREVISIONNEL CAP BOVINS LAIT 4EME GENERATION**

LIBELLE ACTIONS	LIBELLE SOUS ACTIONS	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	TAUX FINANCEMENT REGION	I ou F	FINANCEMENT REGION	FEADER
<b>AXE A : Développer l'attractivité de la filière laitière régionale et des métiers du lait</b>							
A1 : Faire connaître la région Centre-Val de loire comme une Terre de Lait	A1.1 : Identifier et communiquer sur les facteurs d'attractivité de la région Centre-Val de Loire	CRIEL	52 000 €	50%	F	26 000 €	0 €
	A1.2 : Participer à des salons professionnels pour promouvoir la filière régionale	CRIEL/CRA CVL	58 000 €	50%	F	29 000 €	0 €
	A1.3 : Agir localement pour promouvoir les exploitations laitières de la région	CRIEL/CRA CVL	25 600 €	50%	F	12 800 €	0 €
			<b>135 600 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>67 800 €</b>	<b>0 €</b>
A2 : Faire découvrir les métiers du lait et créer des vocations	A2.1 : Renforcer le lien avec les organismes d'enseignement	CRA CVL/CRIEL	28 000 €	50%	F	14 000 €	0
	A2.2 : Formation découverte du métier de salarié en élevage laitier	CA37	256 700 €	80%	F	51 920 €	0
	A2.3 : Faire découvrir la région CVL auprès des élèves vétérinaires	URGTV	26 000 €	50%	F	4 333 €	0
			<b>310 700 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>70 253 €</b>	<b>0 €</b>
A3 : Identifier et communiquer sur les facteurs d'attractivité		CRA CVL/CRIEL	1 800 €	50%	F	900 €	
			<b>1 800 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>900 €</b>	<b>0 €</b>

A4 : Remettre l'humain au cœur du métier d'éleveur	A4.1 : Informer/sensibiliser/lever les freins autour de la thématique RH	CRA CVL/CRIEL	15 900 €			0 €	
	A4.2 : Construire un outil d'aide au conseil sur la thématique RH	CA18	3 100 €	50%	F	1 550 €	
	A4.3 : Appui technique RH et organisation du travail	CA18	82 500 €	50%	F	41 250 €	
			<b>101 500 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>42 800 €</b>	<b>0 €</b>
A5 : Favoriser l'ergonomie et la sécurité au travail		MSA					
A6 : Mettre en place un réseau de maîtres de stage et employeurs à l'échelle régionale	A6.1 : Mettre en place des outils d'accueil des jeunes et/ou salariés sur l'exploitation	CRA CVL/CRIEL	1 800 €	50%	F	900 €	
	A6.2 : Sécuriser les embauches par l'acquisition d'une posture d'employeur	CRA CVL					
	A6.3 : Conseil sur l'accueil du public dans les exploitations	CRA CVL	16 500 €	50%	F	8 250 €	
	A6.4 : Favoriser la diffusion des offres de stage/apprentissage/emploi	CRA CVL/CRIEL					
			<b>18 300 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>9 150 €</b>	<b>0 €</b>
A7 : Communication du projet de filière	A7.1 : Journée régionale d'information à destination des prescripteurs	CRA CVL	4 000 €	50%	F	2 000 €	
	A7.2 : Journée d'information technique à destination de éleveurs	CRIEL BL	12 000 €				
	A7.3 : Création et diffusion d'un bulletin "esprit de filière"	CRIEL BL	17 400 €	50%	F	8 700 €	
	A7.4 : Communication sur le projet de filière CAP BL4G	CRA CVL	7 000 €		F	5 500 €	
			<b>40 400 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>16 200 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL AXE A</b>			<b>608 300 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>		<b>207 103 €</b>	<b>0 €</b>

AXE B : Maintenir le potentiel de production régional en favorisant le maintien, la transmission et l'installation des ateliers laitiers							
B1 : Maintien du potentiel laitier de production par le renouvellement des actifs laitiers		CRA CVL/CRIEL	468 600 €	50%	F	210 000 €	
			<b>468 600 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>210 000 €</b>	<b>0 €</b>
B2 : Améliorer la transmissibilité des ateliers laitiers du territoire	B2.1 : Sensibiliser les éleveurs à la transmission de leur atelier laitier	CRA CVL					
	B2.2 : Accompagner les éleveurs dans leur parcours de transmission	CRA CVL	-				
	B2.3 : Assurer un suivi dans la démarche de transmissibilité	CRA CVL/CRIEL					
			<b>0 €</b>				
B3 : Structurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet nouveaux arrivants	B3.1 : Construire un "kit d'arrivée" pour les jeunes installés/porteurs de projet	CRA CVL/CRIEL	2 150 €	50%	F	1 075 €	
	B3.2 : Accompagnement spécifique des porteurs de projets étrangers	CRA CVL	12 375 €	50%	F	6 187,5 €	
			<b>14 525 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>7 263 €</b>	<b>0 €</b>
B4 : Activer les facteurs de réussite pour les nouveaux installés	B4.1 : Favoriser les échanges intergénérationnels entre éleveurs	CRA CVL					
	B4.2 : Renforcer le parcours à l'installation des éleveurs laitiers	CRA CVL/CRIEL					
<b>TOTAL AXE B</b>			<b>483 125 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>		<b>217 263 €</b>	<b>0 €</b>

AXE C : Accompagner les exploitations laitières dans les transitions							
C1 : Préparer un cadre adapté à l'évaluation de l'évolution des exploitations	C1.1 : Structurer un référentiel commun	CRA CVL	10 450 €	50%	F	5 225 €	
	C1.2 : Déployer la démarche auprès des conseillers	CRA CVL	1 100 €				
			<b>11 550 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>5 225 €</b>	<b>0 €</b>
C2 : Déployer une stratégie de transition	C.2.1 : Réaliser une visite de positionnement pour aller vers la transition agroécologique	CRA CVL	165 000 €	50%	I	82 500 €	
	C.2.2 : Réaliser une synthèse	CRA CVL	8 800 €	50%	F	4 400 €	
	C.2.3 : Construire des références solides et adaptées au contexte de la région	CRA CVL	77 000 €	50%	F	38 500 €	
			<b>250 800 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>125 400 €</b>	<b>0 €</b>
C3 : Permettre aux exploitants de s'approprier le calcul des coûts de production		CA37	242 000 €	50%	I	121 000 €	
			<b>242 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>121 000 €</b>	<b>0 €</b>
C4 : Développer la décarbonation des exploitations laitières	C4.1 : Déploiement de la Stratégie Régionale Bas Carbone	CRA CVL				0 €	
	C4.2 : Mobiliser l'intelligence collective autour des leviers performants	CRA CVL				0 €	
			<b>0 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
C5 : Favoriser l'autonomie alimentaire	C5.1 : Améliorer et maintenir la performance alimentaire du troupeau	CRA CVL	165 000 €	50%	I	82 500 €	
	C5.2 : Améliorer et maintenir la performance du système fourrager	CRA CVL	206 250 €	50%	I	103 125 €	
	C5.3 : Investir dans du matériel adapté					0 €	
	C5.4 : Capitaliser et transférer les connaissances sur les itinéraires techniques fourragers	CA 36	486 000 €	40%	I	194 400 €	291 600 €
			<b>857 250 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>380 025 €</b>	<b>291 600 €</b>

C6 : Favoriser la biodiversité génétique et la gestion du troupeau		CRA CVL	165 000 €				
			<b>0 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>0 €</b>	
C7 : Favoriser la prise en compte de la santé globale du troupeau		GDS Centre	35 750 €	50%	F	17 875 €	
			<b>35 750 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>17 875 €</b>	<b>0 €</b>
C8 : Mettre en place et piloter les actions sanitaires garantes de la sécurité des populations et des élevages	C8.1 : Assurer une gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementé	GDS Centre					
	C8.2: Renforcer la lutte contre les maladies avec une prévalence sanitaire importante	GDS Centre					
	C8.3 Assurer un accompagnement optimal des éleveurs	GDS Centre					
				<b>Total demande Région</b>		<b>0 €</b>	
C9 : Accompagner le déploiement d'actions en faveur du bien être sur l'exploitation	C9.1 :Optimiser les outils de production	CRA CVL	165 000 €	50%	I	82 500 €	
	C9.2 : Mettre en place les outils nécessaires à l'évaluation du BEA	CRIEL BL					
			<b>165 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>82 500 €</b>	<b>0 €</b>
C10 : Mettre en place les outils de productions adaptés	Investissements avec FEADER (> 125000 € HT)		14 000 000 €		I	1 352 000 €	2 028 000 €
	Investissements CAPEX (sans FEADER, <125000 € HT)				I	338 000 €	
			<b>14 000 000 €</b>	<b>Total demande Région</b>		<b>1 690 000 €</b>	<b>2 028 000 €</b>
<b>TOTAL AXE C</b>			<b>15 562 350 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>		<b>2 422 025 €</b>	<b>2 319 600 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>16 653 775 €</b>	<b>TOTAL DEMANDE REGION</b>		<b>2 846 391 €</b>	<b>2 319 600 €</b>

**ANNEXE C FICHE D'ANALYSE DU CAP « BOVINS LAIT 4G » 2023/2027 au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »**

Critère d'évaluation	Note de 0 à 3, avec 0=non traité, 1=insuffisant, 2=satisfaisant, 3=complet/bien traité
<b>Diagnostic</b>	
Le diagnostic traite <b>l'ensemble des enjeux identifiés</b> pour l'agriculture de la région sur les trois dimensions : 1-Problématiques technico-économiques et transition agro-écologique, 2- Attractivité et renouvellement des générations, 3- Réponses aux attentes sociétales <b>ou justifie pourquoi certains sujets ne sont pas traités</b>	3-
Le diagnostic a <b>mobilisé de façon adéquate les données et informations disponibles</b> (données statistiques officielles, études, etc.)	3-
Les <b>points faibles, points forts et leviers d'action sont clairement identifiés</b> et découlent logiquement des données et informations présentées	3-
Le diagnostic précise de façon claire <b>les modalités selon lesquelles la concertation a été organisée</b> pour les différentes phases de l'élaboration du projet de filière (diagnostic, identification et priorisation des besoins, élaboration du programme d'action)	3 – Mobilisation d'un cabinet conseil.
Les <b>différents types de production</b> (espèces et modes de production) et <b>maillons de la filière</b> (production agricole ou forestière, transformation, commercialisation, formation) ont pu <b>participer à la concertation</b> . Le cas échéant <b>l'absence de certaines parties prenantes est justifiée</b>	2-
<b>Stratégie</b>	
Les <b>enjeux identifiés</b> pour élaborer la stratégie sont <b>cohérents</b> avec le diagnostic et les priorités régionales	3-
Les <b>enjeux sont priorisés</b> et le processus de priorisation est expliqué (notation, concertation ...)	3-
<b>La stratégie est cohérente avec le diagnostic et les enjeux.</b>	3-
Les <b>enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés</b> et la stratégie fixe <b>des objectifs quantifiés</b> pour répondre à ces enjeux.	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont clairement identifiés. 2-La stratégie fixe des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux.
<b>Plan d'actions</b>	
Les <b>actions sont pertinentes</b> pour mettre en œuvre la stratégie et <b>cohérentes</b> entre elles.	3-
Les <b>actions contribuent à favoriser une dynamique collective</b> (contenu des actions, critères de sélection incitant aux démarches collectives pour les investissements, partenariats, ...)	3-
Les enjeux de transition agro-écologique et climatique sont clairement identifiés et le plan d'action a fixé <b>des objectifs quantifiés pour répondre à ces enjeux de transition agro-écologique et climatique.</b>	3- Les enjeux de transition agro-écologique et climatiques sont clairement identifiés 2-Le plan d'actions fixe des objectifs quantifiés pour répondre aux enjeux de transition agro-écologiques et climatiques.

## ETRE FORCE DE CONSEILS POUR LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

### UN PARCOURS INDIVIDUALISE DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Dans un contexte en constante évolution, l'élevage doit faire face à des défis majeurs dans des domaines multiples : économiques, sociaux, alimentaires, sanitaires, environnementaux, sociétaux, territoriaux et techniques. Les nombreux acteurs des filières d'élevage sont mobilisés autour de ces défis.

Le réseau des Chambres d'Agriculture et des Conseils Elevage mettent en place des nombreuses actions de proximité visant à la sécurisation alimentaire, à la formation et à l'accompagnement technico-économique des exploitations, à la réduction des GES pour répondre aux attentes des exploitants et de la société. **Ce réseau est un pilier du maintien des exploitations sur les territoires dans ce contexte changeant.**

Conjointement, **la filière laitière s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale, France Terre de Lait**, qui ambitionne de définir le socle de qualité de chaque litre de lait produit, tout en répondant aux objectifs de développement durable des Nation-Unis. L'ambition portée par cette démarche est de garantir des produits laitiers de qualité sains et bons, tout en préservant les ressources naturelles, dans un modèle de production durable, rémunérateur pour les acteurs qui les produisent et les commercialisent.

Le comité de filière Bovins Lait a insisté sur l'importance d'accompagner les éleveurs dans ces changements pour des exploitations durables, vivables et transmissibles, la transition agroécologique en faisant partie intégrante.

Pour mettre en action ces ambitions, l'objectif est d'accompagner les exploitations via le réseau conseil élevage grâce à une vision globale des exploitation selon les 3 piliers de l'agroécologie : économie, socio-territorial et environnement, vision permettant à chaque exploitation de trouver l'équilibre le plus durable.

**La volonté de la filière** est de mettre en place un dispositif permettant à un maximum d'exploitation de trouver les solutions d'adaptation et de progression. Les exploitations ne sont pas toutes au même niveau dans la démarche et la prise en compte des leviers de l'agroécologie. Afin de massifier l'action et d'être à la portée d'un maximum d'éleveurs, il est proposé d'utiliser un outil de positionnement qui valorise au mieux les pratiques existantes de l'exploitation pour l'emmener dans une progression agroécologique. Cette progression se fera à l'aide de conseils en fonction du territoire, de l'histoire de l'exploitation, de la volonté de l'exploitant et des opportunités liées à son activité.

**Un constat** : Bien que de nombreux diagnostics techniques et/ou élément de pilotage puissent être réalisés dans les exploitations. Il y manque lien entre l'ensemble de ces constats tant pour l'éleveur que pour les conseillers et les appuis technico-économiques peuvent être décousus. La vision globale de l'exploitation n'apparaît pas suffisamment.

**Une action** : construire et établir un état des lieux de l'exploitation avec l'éleveur suivant les 3 axes de la performance agroécologique, défini en amont par des critères et des barèmes régionaux : économique, environnemental et socio-territorial ; et en parallèle de ce positionnement, mettre en place les leviers technico-économiques pertinents.

Les **décisions stratégiques** associées à la progression technique des exploitations sont alimentées par des transferts de connaissances et de pratiques menées conjointement dont le programme Herbes et Fourrages, le réseau Inosys, les références liées à la stratégie bas carbone, les travaux sur la gestion de l'irrigation ou l'autonomie protéiques. Au fur et à

mesure de l'avancement de ces programmes des compléments pourront être apportés à l'outils de positionnement.

Nous souhaitons **construire un outil efficace** tant pour les exploitants que pour les conseillers. C'est l'occasion de dynamiser le conseil élevage en proposant aux conseillers de s'approprier l'outil grâce à des journées techniques de terrain. Les conseillers experts pourront aussi être impliqués dans la conception de l'outil de positionnement. Concrètement nous nous appuyerons sur des éléments existants et éprouvés. Le Loir-et-Cher a développé un questionnaire qui est utilisé par les conseillers en entreprise agricole et qui porte ses fruits par une remobilisation des exploitants sur leur activité et leur outil de travail. L'outil de positionnement se fera à partir de cet existant, des références bibliographiques et des référentiels techniques régionales par un groupe d'expert régional.

Loin de prôner un modèle unique, la filière porte l'objectif clair d'amener les exploitations laitières vers des systèmes dans lesquels l'exploitant se sente bien, qui lui permettent d'être en adéquation avec les attentes sociétales de souveraineté alimentaire et de préservation de la santé, de mettre en place des solutions techniques visant à préserver les ressources communes (sol, eau, air, biodiversité) et d'avoir une activité économiquement viable.

Les principaux axes de la transition à mettre en avant pour la filière bovins lait sont les conditions de travail et l'embauche de salarié, le respect du bien-être animal, la performance de l'alimentation, la pris en compte de la santé, la diminution de l'impact sur les GES (reproduction, économie d'énergie, développement des prairies, ...).

#### **Complément d'information sur la thématique Transition AgroEcologique**

**L'approche économique dans la transition agroécologique** est garante d'une activité viable, vivable et résiliente. Toutes les actions menées par ailleurs ne pourront perdurer si elles ne s'inscrivent pas dans un schéma économique global de l'exploitation. Deux axes majeurs sont pris en compte : l'autonomie et la viabilité de l'exploitation. L'analyse des données permettra de sécuriser le système en place et de permettre à l'exploitant de mettre en place des nouvelles pratiques sans mettre en péril sa structure. Cette analyse intervient aussi dans le cadre d'une cessation d'activité avec un objectif de reprise pour pérenniser l'activité laitière au-delà de l'activité professionnelle de l'exploitant.

*A titre d'exemple, il sera utilisé des calculs de marges brute d'atelier ou sur coûts alimentaires, l'évaluation de la rémunération du travail, la capacité de financement.*

**L'approche socio-territoriale dans la transition agroécologique** a pour force de placer l'exploitation et les exploitants comme acteurs de leur territoire par leur activité directe et indirecte. Elle permet de mettre en avant la contribution de l'exploitation à la souveraineté alimentaire, à la santé de tous « One Health » et à l'activité du territoire en faveur de l'agroécologie.

*A titre d'exemple, il sera traité la capacité à produire de l'exploitation, le respect du Bien-être animal et l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et vétérinaires, la prise en compte de l'organisation du travail, l'intégration des bâtiments dans le paysage.*

**L'approche environnementale dans la transition agroécologique** permet à l'exploitant de s'inscrire dans la préservation durable des ressources communes que sont le sol, l'eau et la biodiversité, et peut contribuer à la réduction des gaz à effet de serre. Ces trois facteurs sont fortement impactés par l'utilisation des intrants et d'énergie fossile qui sera évaluée.

*A titre d'exemple, il sera utilisé un bilan carbone, le niveau des IFT, la gestion de l'irrigation et de l'apport en eau pour les cultures et les animaux, la prise en compte de la génétique dans les choix techniques, la part des surfaces en herbes et des structures agroécologiques.*